



*Pays du Grand Bergeracois*

***PROJET***

***DE PROGRAMME D' ACTIONS***

***DU PAYS DU GRAND BERGERACOIS***

**27 mai 2004**

N.B. :

Les fiches-actions « habitat », « T.I.C. » ainsi que la plupart des fiches « économie » seront mises à jour après validation des conclusions des études commanditées dans ces domaines.

# Programme pluriannuel d'actions du Pays du Grand Bergeracois

---

Ce projet de programme d'actions a été validé lors du Conseil d'Administration du Pays du Grand Bergeracois le 5 avril 2004.

Sa présentation reprend la stratégie adoptée dans la rédaction de la Charte de Développement Durable, à savoir la recherche de la **qualité territoriale**. Pour cela, le Pays du Grand Bergeracois se doit d'être :

- **un pays solidaire**
- **un pays attractif**
- **un pays compétitif**

Chacune des fiches-actions du programme replace les opérations dans la stratégie de la Charte, cadre les objectifs poursuivis et précise les résultats et impacts attendus pour le territoire.

Le caractère structurant de chaque action décrit le ou les critères de sélection des projets qui seront soumis au Pays.

Les opérations sont ensuite présentées de trois manières :

- les « **types d'opérations** » sont des exemples de déclinaisons opérationnelles de la Charte. Ils constituent le cadre indicatif des actions du territoire à court, moyen et long terme (2004, 2005-2006, après 2006). Ils permettent ainsi d'avoir une vision prospective des actions du pays ;
- les « **opérations 2004** », bien identifiées, sont celles pour lesquelles le Pays négociera la première tranche annuelle de son contrat ;
- les « **opérations 2005-2006** », pour la plupart encore en cours de montage à ce jour, permettent d'avoir une idée de ce dont seront constituées les tranches suivantes.

Par la mention d'études préalables, le Pays souhaite, dans la mesure du possible, que les opérations s'appuient sur un diagnostic territorial et s'inscrivent dans un schéma prospectif.

Le partenariat et le type de bénéficiaires sont des indications à destination des porteurs de projet.

La définition d'indicateurs permettra lors des différentes phases de l'évaluation, de juger de l'efficacité du programme d'actions.

# SOMMAIRE

## *1<sup>ère</sup> partie : Un Pays Solidaire*

- Fiche Action n° 1 :** Mise en place de services de transport alternatif
- Fiche Action n° 2 :** Favoriser l'accès des personnes aux services et renforcer le tissu / développer les activités scolaires et extra/péri-scolaires
- Fiche Action n° 3 :** Multiplier et améliorer les services à tous les âges de la vie
- Fiche Action n° 4 :** Encourager l'intégration des personnes en difficulté
- Fiche Action n° 5 :** Mise en place d'une politique globale de l'habitat
- Fiche Action n° 6 :** Une politique volontaire d'équipement, de mise en réseau et d'animation culturelle
- Fiche Action n° 7 :** Développer des installations sportives structurantes pour le territoire et favoriser le partenariat des acteurs

## *2<sup>ème</sup> partie : Un Pays Attractif*

- Fiche Action n° 8 :** Démarches de gestion concertée et d'animation des espaces naturels du Bergeracois
- Fiche Action n° 9 :** Gestion et valorisation de la rivière Dordogne et des autres cours d'eau
- Fiche Action n° 10 :** Recenser, restaurer et promouvoir le patrimoine et les savoir-faire
- Fiche Action n° 11 :** Aménagements de centres-bourgs

## *3<sup>ème</sup> partie : Un Pays Compétitif*

- Fiche Action n° 12 :** Accompagnement des diversifications et des mutations pour répondre aux évolutions de l'agriculture
- Fiche Action n° 13 :** Commercialisation et promotion des produits agricoles et viticoles
- Fiche Action n° 14 :** Les opérations de type économique : développement et création de Zones d'Activités Economiques (ZAE) et Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)
- Fiche Action n° 15 :** Les TIC comme outil de développement privilégié du Pays
- Fiche Action n° 16 :** Professionnalisation des fonctions du chef d'entreprises en faveur de l'accès et du maintien des personnes à l'emploi
- Fiche Action n° 17 :** Promotion de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et préparation du public à l'emploi
- Fiche Action n° 18 :** Employabilité des demandeurs d'emploi et formation professionnelle
- Fiche Action n° 19 :** Structuration du Pays du Bergerac en Périgord Pourpre en deux Pôles Touristiques
- Fiche Action n° 20 :** Développer l'accueil et la promotion touristique du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre
- Fiche Action n° 21 :** Développer les produits et les équipements touristiques structurants du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre
- Fiche Action n° 22 :** Animer le Pays du Grand Bergeracois

# ***UN PAYS SOLIDAIRE***

## VOLETS : Un Pays Solidaire, Un Pays Attractif

<b>Fiche Action 1 :</b>		<b>Enjeu thématique :</b>
<i>Mise en place de services de transport alternatif</i>		<i>Mieux accéder au territoire et s'y déplacer</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>«Viser l'équilibre territorial et le désenclavement, l'enjeu est double car la vie en milieu rural ne doit pas être un handicap et son maintien passe par une commodité du déplacement.»</p> <p>«Peu fonctionnel et saturé à certaines périodes, le réseau de transport présente en outre un déséquilibre territorial important. Or, le déplacement est une composante majeure de l'activité humaine. L'insuffisance des dessertes ferroviaires et routières isole les territoires et leurs habitants.»</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Rompre l'isolement géographique et favoriser ainsi l'accessibilité à des lieux d'activité spécifique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre à la demande des jeunes pour se rendre dans les lieux d'activités associatives, culturelles et sportives</li> <li>- favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite sur les lieux de consommation courante</li> <li>- pour les communes les plus isolées, mettre en place un service minimum permettant un rabattement vers les chefs-lieux de cantons</li> <li>- diversifier les modes de transports alternatifs et répondre aux besoins en termes d'activités touristiques, sportives et de loisirs.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des organisations intercommunales de transport collectif</li> <li>○ Egalité dans le déplacement</li> <li>○ Un meilleur accès aux sports et loisirs pour les jeunes</li> <li>○ Un réseau de pistes cyclables permettant de répondre de façon attractive à des attentes diverses (habitants, touristes, ...).</li> </ul>	
<b>Caractère structurant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etablir ce type d'actions sur plusieurs cantons</li> <li>○ Couvrir l'ensemble du Pays à travers 4 à 5 actions</li> <li>○ Favoriser une concertation des projets existants ou en projet sur chaque secteur à couvrir</li> <li>○ Privilégier une vision globale de l'installation de pistes cyclables</li> </ul>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de systèmes intercommunaux de transport (SIT) pour une meilleure desserte des communes en partenariat avec les entreprises de taxis et de bus</li> <li>○ Développement des pistes cyclables : Mise en place d'un schéma de réseau de pistes cyclables, sécurisation des pistes cyclables existantes et développement des premières pistes cyclables reliant les communes proches à Bergerac</li> <li>○ Aménagement du chemin de halage le long de la Dordogne à des fins touristiques et de loisirs</li> <li>○ réhabilitation des anciennes voies ferrées en pistes cyclables</li> </ul>	
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude de faisabilité pour évaluer les réels besoins de transport de proximité</li> <li>○ Schéma directeur communautaire d'itinéraires cyclables</li> </ul>	
<b>Partenariat</b>	Communautés de communes, communes isolées, entreprises de transport	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communautés de communes, associations types Espace Economie Emploi...	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	Nombre de véhicules acquis, nombre d'usagers, services mis en place, nombre de pistes cyclables créées	

## **VOLET : Un Pays Solidaire**

<b>Fiche Action n°2 :</b> <i>Favoriser l'accès des personnes aux services Et renforcer le tissu / développer les activités scolaires et extra/péri-scolaires</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Services à la personne ou comment maintenir et renforcer le lien social Education-Formation ou comment attirer et retenir les jeunes</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« En zone rurale, le maintien des services de proximité est une priorité et constitue l'un des piliers de la cohésion sociale d'un territoire. La mutualisation notamment par la création de maisons de services publics peut être une réponse à ce problème. Les solutions doivent au préalable répondre à une politique d'organisation générale des services publics à l'échelle du Pays qui permettra d'assurer un maillage équilibré du maintien des services dans nos campagnes.</p> <p>« De même, dans les zones rurales, les écoles, et les collèges dans les chefs-lieux de cantons, sont les garants d'une vitalité sociale et d'une attractivité minimale. Les maintenir et leur permettre de développer des projets au même titre que les établissements urbains est un moyen pertinent d'asseoir la solidarité ville – campagne et de renouveler l'attractivité des zones rurales, notamment pour les jeunes couples. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser l'accès des personnes aux services et maintenir les services de proximité en milieu rural selon un équilibre territorial afin de permettre à chacun sur le territoire de pouvoir accéder aux services en respectant une proximité géographique acceptable</li> <li>○ Sauvegarder un tissu scolaire vivant</li> <li>○ Donner l'accès à tous les enfants aux activités culturelles et de loisirs</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre, grâce à une stratégie globale, le maintien et le développement des services publics dans toute leur diversité et sur l'ensemble du territoire</li> <li>○ Maintenir les établissements sous forme indépendante ou regroupée au plus près des lieux d'habitation des enfants</li> <li>○ Couvrir le territoire en démarches d'organisation des activités péri-scolaires</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une action concertée permettant de renforcer et maintenir le lien indispensable entre les personnes et les services publics</li> <li>○ Que chaque enfant scolarisé puisse trouver la même qualité d'activités quel que soit son lieu de scolarisation</li> </ul>	
<b>Caractère structurant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etablir un schéma directeur des services publics</li> <li>○ Pour l'installation des maisons de services publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>- viser un équilibre territorial (1 par canton)</li> <li>- commencer par les cantons les plus éloignés de Bergerac</li> </ul> </li> <li>○ Projets qui créent les conditions pour que tout le territoire puisse en bénéficier</li> <li>○ Démarches intercommunales ou inter-cantonales</li> </ul>	

<b>Opérations</b>	
<p><b>Type</b></p> <p><b>d'opérations</b></p>	<p><b>Les maisons de services publics :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le préalable obligatoire est la mise en place d'une politique globale d'organisation des services publics à l'échelle de l'ensemble du territoire. Pour ce faire, un schéma directeur des services publics en accord avec les élus du Bergeracois et en adéquation avec les besoins devra être réalisé.</li> <li>2. Réalisation de maisons de services publics suivant un maillage territorial. Ces lieux permettront de fédérer et préserver des services de proximité dans les territoires ruraux</li> <li>3. Création de points d'accueil et d'information suivant un équilibre territorial pour amener l'information au plus près des personnes</li> </ol> <p><b>Les activités scolaires et extra scolaires</b></p> <p>Organisation des activités extra-scolaires par des moyens de type Contrats Educatifs Locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils pédagogiques et programmes d'échanges écoles-entreprises</li> </ul> <p>Mise en place de groupes scolaires ou de RPI au plus près des lieux de vie des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de partage des moyens matériels et des compétences (animation, etc.) : mise en réseau des établissements (écoles, collèges et/ou lycées), ouverture aux associations locales</li> </ul>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Un schéma directeur des services publics devra être effectué dès 2004
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes, communauté de communes, association...
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Le nombre de services publics préservés, leur localisation (respect d'un maillage équilibré), leur niveau de fréquentation et le nombre de maisons de services publics créées</li> <li>o Nombre de structures maintenues ou créées</li> <li>o Nombre de contrats signés</li> </ul>

## VOLET : Un Pays Solidaire

<b>Fiche Action n°3:</b> <i>Multiplier et améliorer les services à tous les âges de la vie</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Services à la personne ou comment maintenir et renforcer le lien social</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p><b>Petite Enfance</b> : « Les structures d'accueil (crèches, haltes garderies) ont besoin d'être améliorées et diversifiées pour mieux répondre aux attentes des habitants. Lorsque les familles sont actives, la garde des enfants en bas âge apparaît souvent comme une difficulté pour laquelle les solutions, existantes, n'apportent pas toujours des réponses adaptées. »</p> <p><b>Personnes âgées</b> : « La tendance observée dans le Bergeracois va vers un vieillissement de la population d'autant que la part des retraités dans les nouveaux arrivants est importante. Il convient de répondre aux besoins de cette population âgée [...] Dans cette logique, il est souhaitable d'améliorer les structures d'accueil actuelles afin de les moderniser mais aussi de s'adapter au mieux aux exigences et aux besoins de leurs utilisateurs. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Pour la petite enfance</b>, il s'agira de parvenir à un maillage équilibré des structures d'accueil de la petite enfance en améliorant les conditions d'accès des structures existantes et en soutenant la création de nouveaux lieux.</p> <p><b>Pour les personnes âgées</b>, l'enjeu est de permettre une amélioration des conditions de vie, une meilleure professionnalisation du personnel encadrant, une amélioration des structures d'accueil, le développement de nouveaux services ou une meilleure orientation des personnes vers la structure la plus adaptée etc... afin de répondre au mieux aux besoins de ces populations</p>	
<b>Résultats Attendus</b>	Une réponse optimale aux problématiques spécifiques à chaque tranche d'âge	
<b>Impacts de moyens et longs termes attendus</b>	Cette action doit permettre une meilleure possibilité de reprise d'activité professionnelle pour les parents grâce à des modes de garde des enfants adaptés. En outre, l'existence de services de qualité aux personnes âgées est un atout pour l'image du Bergeracois et la possible installation de nouveaux arrivants.	
<b>Caractère collectif et/ou structurant de l'action</b>	<p>Au préalable, il est nécessaire de faire un référencement des structures existantes en Bergeracois en faisant une analyse des besoins sur le territoire en matière de garde d'enfants et notamment sur les assistantes maternelles et leur relais.</p> <p>Réaliser un schéma d'opportunité pour déterminer les projets et les actions qui pourraient s'inscrire dans le contrat de Pays</p>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types</b>	<p><b>La petite enfance :</b> En 2004, réalisation sur l'ensemble du territoire d'un diagnostic sur les problèmes de la garde des enfants (localisation des structures d'accueil, coût, horaires...) et les opportunités de création de nouveaux lieux Suite à l'étude : - création de crèches interentreprises, associatives ou intercommunales suivant un maillage équilibré</p>	
<b>d'opérations</b>	<p><b>Les personnes âgées :</b> 1. Résidences d'accueil temporaires 2. Aide au maintien à domicile 3. Action en faveur des échanges d'expériences : Action de théâtre intergénérationnel par exemple 4. Soutenir les démarches de qualité (norme AFNOR)</p>	

<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Diagnostic territorial sur la garde d'enfant et le référencement des structures et des services existants à destination des personnes âgées
<b>Partenariat</b>	CAF/ mission locale/ Structures intercommunales/ Conseil Général/ Etat/ ville de Bergerac/ CPAM...
<b>Types de bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ -Pour l'étude : Pays du Grand Bergeracois</li> <li>○ Pour la création de nouvelles structures d'accueil : associations, structures intercommunales ou communales...</li> <li>○ Association du CLIC, structures intercommunales ou communales, ...</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<p>Nombre de structures d'accueil de la petite enfance et niveau de fréquentation de chacune</p> <p>L'évolution du pourcentage de personnes âgées maintenues à domicile, l'évolution de nombre de jeunes retraités s'installant en Bergeracois...</p>

## VOLET : Un Pays Solidaire

<b>Fiche Action n° 4</b> <i>Encourager l'intégration des personnes en difficulté</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Lutter contre la précarité ou comment favoriser l'intégration</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Les personnes en difficultés sont celles qui n'accèdent pas aux droits en raison d'un handicap physique, moral ou économique. Deux enjeux se posent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ celui de faciliter le contact, la mise en relation des personnes en difficulté et des organismes d'accompagnement ;</li> <li>○ celui de donner les moyens d'un égal accès aux droits aux personnes handicapées, aux gens du voyage, aux travailleurs saisonniers, aux personnes en difficulté économique et morale.</li> </ul> <p>En zone rurale, l'isolement « intérieur » des personnes, leur incapacité à bénéficier des services, en partie responsable des risques d'exclusion, tient souvent à un isolement géographique, physique et culturel. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Dans la lutte contre la précarité de ces personnes, le Pays du Grand Bergeracois se fixe comme objectif d'optimiser l'accompagnement des populations en difficulté, par les structures existantes et de prévoir un accompagnement spécifique des personnes en situation plus fragile L'accompagnement des saisonniers doit inclure une meilleure gestion des propositions d'emploi en fonction de leur qualification, la mobilisation de l'information en tant que soutien à la réussite des parcours professionnels et une prise en compte social (logement temporaire, déplacements, la garde d'enfants, le conseil juridique et social...)</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre et faciliter le contact et la mise en relation des personnes en difficulté et des organismes d'accompagnement</li> <li>○ Donner les moyens d'un égal accès aux droits aux personnes en difficultés</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	Que chaque personne en difficulté puisse obtenir une solution ou une prise en charge permettant une meilleure insertion sociale	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	Projet d'intérêt intercommunal	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les infrastructures et les services du territoire permettant l'accès aux personnes handicapées</li> <li>- Améliorer l'insertion et l'accueil des gens du voyage par la création de services spécifiques (scolarisation, accès aux droits, ...)</li> <li>- Faciliter la réinsertion des détenus et l'accueil de leurs familles par des actions de partenariat avec les entreprises locales</li> <li>- Favoriser l'intégration des personnes en difficultés par des actions d'insertions, d'informations...</li> <li>- Réalisation d'une étude de capitalisation des informations existantes sur la problématique des saisonniers et donner des pistes de perspectives</li> </ul>	
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Schéma départemental des aires d'accueil	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes, communauté de communes, privés ...	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	Possibilités d'accueil des gens du voyage, nombre de détenus réinsérés par des actions locales	

## VOLET : Un Pays Solidaire

<b>Fiche Action n° 5 :</b> <i>Mise en place d'une politique globale de l'habitat</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>L'habitat ou comment favoriser l'accès au logement pour tous</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	« Le Bergeracois a des spécificités en terme de population (saisonniers, personnes âgées isolées) mais aussi des particularités (termes, nombreux logements à réhabiliter ...) pour lesquelles il est nécessaire de trouver des réponses adaptées afin d'améliorer, dans un cadre de solidarité, les problématiques de l'habitat y étant liées.»	
<b>Objectifs de l'action</b>	Mettre en place les procédures et les outils réglementaires adaptés aux problématiques locales : Tout en tenant compte des procédures en cours et du bilan de celles achevées, il sera nécessaire de trouver les procédures liées à l'amélioration et à la valorisation de l'habitat en Bergeracois : qualité de la vie et aménagement de l'espace de vie seront privilégiés.	
<b>Résultats attendus</b>	Faciliter l'accès au logement pour tous.	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	Procédure à l'échelle du Pays.	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<b>Descriptif, localisation...</b> Un diagnostic territorial de l'habitat réalisée par la Pact Arim Dordogne étudie les nombreuses actions sur cette thématique qui sont à envisager sur le territoire du Pays du Grand Bergeracois. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ OPAH</li> <li>○ Prêt Social de Location-Accession, aides aux opérations d'acquisition-amélioration, prospections foncières...)</li> <li>○ Un appui à l'impulsion de « projets logements des jeunes »</li> <li>○ 3 OPAH..</li> </ul>	
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Etudes pré opérationnelles OPAH	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes, particuliers, structures intercommunales...	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	En fonction des actions évaluées (nombres de logements réhabilités, nombre de dossiers OPAH...)	

## VOLET : Un Pays Solidaire

<b>Fiche Action n°6 :</b> <i>Une politique volontaire d'équipement, de mise en réseau et d'animation culturelle</i>	<b>Enjeu thématique :</b> <i>Culture ou comment mettre en place une politique culturelle partout et pour tous</i>
<p><b>Rapport à la</b></p> <p><b>Charte</b></p>	<p>«Quels que soient le lieu de vie, la condition, les goûts, l'âge... l'accès de la personne à la culture ne doit pas rencontrer d'obstacles. Les acteurs doivent se concerter et les collectivités locales s'adapter pour une culture solidaire en Pays du Grand Bergeracois.»</p> <p>«Le milieu culturel en Pays du Grand Bergeracois est doté d'un tissu associatif très dense mais qui souffre d'un individualisme marqué. La qualité de la programmation s'en ressent et le public reste pénalisé. Un lieu de référence fédérateur est donc indispensable à la richesse culturelle.»</p> <p>Il devra être relayé par des annexes rurales pour favoriser la proximité.</p> <p>«Les produits culturels existants devront être travaillés en concertation avec les structures porteuses de manière à trouver la meilleure répartition possible dans la saisonnalité et l'espace.»</p> <p>«Développer une fonction de médiation culturelle en appui des projets culturels portés par des associations ou communes afin de renforcer la qualité artistique de l'action culturelle locale.»</p> <p>«S'appuyer sur une politique culturelle variée et équilibrée dans l'espace et dans le temps peut favoriser le maintien et le dynamisme de la vie en milieu rural.»</p>
<p><b>Objectifs de</b></p> <p><b>l'action</b></p>	<p><b><u>Volet équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'objectif des lieux culturels structurants sera de mettre en œuvre une mission de service public culturel de proximité. Un lieu fédérateur, espace d'écoute, d'accueil et de centralisation de l'appui technique, sera relayé par des annexes rurales, espaces de travail et de rencontre entre acteurs culturels.</li> <li>○ Leur utilisation se fera dans le cadre d'une charte d'engagement à laquelle les éventuels utilisateurs devront souscrire.</li> <li>○ Donner les moyens aux acteurs culturels de travailler et diffuser leurs créations par la mise en commun de matériel et aux communes rurales d'accueillir des spectacles professionnels.</li> </ul> <p><b><u>Volet animation et mise en réseau</u></b></p> <p>Mettre à la disposition des acteurs culturels des moyens humains pour une mise en réseau effective qui permettra</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de mettre en place un calendrier concerté sur l'année</li> <li>○ d'établir une programmation mieux répartie sur l'année</li> <li>○ de disposer d'un appui technique</li> </ul> <p>Pour que le Pays du Grand Bergeracois devienne un territoire d'expression artistique, de création et de diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ diversifier l'offre et la pratique culturelles : musique, arts plastiques, théâtre et cinéma, etc.</li> <li>○ créer un festival culturel d'envergure, produit d'appel touristique</li> <li>○ homogénéiser l'offre culturelle territorialement par son itinérance</li> <li>○ favoriser les résidences d'artistes</li> <li>○ faciliter l'accès à la culture des personnes isolées ou en difficulté</li> </ul>

<b>Résultats attendus</b>	<p><b><u>Volet équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des équipements urbains et ruraux répondant à la demande du public et des acteurs culturels, irriguant le territoire et disposant d'un matériel adapté</li> <li>○ Une utilisation optimale des lieux de création et de diffusion par les acteurs culturels</li> </ul> <p><b><u>Volet animation et mise en réseau</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accueil régulier de résidences d'artistes</li> <li>○ Développement de spectacles itinérants</li> <li>○ Lancement d'une dynamique de concertation entre les acteurs culturels pour une communication, une programmation concertée et la conception de produits communs</li> </ul>
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en réseau des acteurs culturels</li> <li>○ Création d'emplois culturels</li> <li>○ Diffusion culturelle, géographiquement et socialement</li> <li>○ Professionnalisation de l'animation et de la création en milieu rural</li> <li>○ Création d'un lieu et d'événements de référence régionale</li> <li>○ Meilleure lisibilité pour le public</li> </ul>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<p>Actions menées à l'échelle de plusieurs communautés de communes, avec le souci de couvrir à terme l'ensemble du territoire (par des sous-ensembles pour l'animation et les lieux structurants)</p> <p>Projets collectifs (fédérateurs) qui débouchent sur la mise en cohérence de la programmation, axés autour d'un fil conducteur fort pour le territoire</p>
<b>Opérations</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<p><b><u>Volet équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Equipement de 4 à 5 lieux culturels structurants, autour d'un lieu central</li> <li>○ Constitution d'un parc de matériel scénique commun aux collectivités du pays (plateau scénique, équipement lumière et son, chaises, barrières de sécurité, gradins...)</li> <li>○ Brochure d'information commune et calendrier commun de manifestations, à l'échelle du Bergeracois</li> </ul> <p><b><u>Volet animation et mise en réseau</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Festival culturel d'envergure et/ou spectacles itinérants</li> <li>○ Création d'emplois de médiateurs pour animer les réseaux d'acteurs culturels</li> <li>○ Résidences d'artistes</li> </ul> <p>Descriptif, localisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Produits culturels communs</li> </ul> <p>Agence culturelle du Bergeracois</p>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	
<b>Partenariat</b>	Communes et EPCI, associations et entreprises culturelles locales, OTSI, Conseil Général de la Dordogne, DRAC, service culture de la région Aquitaine, Education Nationale
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI, Entreprises et associations culturelles, Pays du Grand Bergeracois
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'emplois créés</li> <li>○ Nombre d'associations adhérentes au collectif</li> <li>○ Niveau de diffusion de la brochure d'information</li> <li>○ Nombre de résidences d'artistes et de spectacles itinérants</li> <li>○ Fréquentation des manifestations culturelles</li> </ul>

## VOLET : Un Pays solidaire

<b>Fiche Action n°7 :</b> <i>Développer des installations sportives structurantes pour le territoire et favoriser le partenariat des acteurs</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Sports et loisirs ou comment partager et améliorer l'offre d'équipement et de compétences</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Les activités sportives et loisirs doivent être accessibles à tous, quels que soient l'âge, le lieu, la condition, les goûts. C'est en cela qu'il faut adapter les équipements aux évolutions sociales et à la demande qui en résulte. »</p> <p>« La réflexion sur la mutualisation des moyens doit être engagée rapidement pour répondre aux besoins recensés par les structures sportives et de loisirs. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre à tous les publics, quel que soit leur lieu de résidence et leur condition, de pratiquer des activités sportives dans des équipements de qualité</li> <li>○ Répondre aux besoins en terme d'encadrement sportif, de pérennisation des emplois d'animateurs sportifs et de développement des structures sportives et de loisirs</li> <li>○ Valoriser la pratique sportive à travers des compétitions d'envergure</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création ou développement d'installations ayant une fonction « structurante »</li> <li>○ Des conventions signées entre associations et établissements publics permettant la pratique d'activités sportives sur l'ensemble du territoire.</li> <li>○ Une structure « ressources » capable de mettre en cohérence l'offre et les besoins en terme d'animation sportive, et d'apporter un appui technique.</li> <li>○ Des compétitions vitrines</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une répartition équilibrée des équipements sur le territoire</li> <li>○ Optimisation de la qualité des équipements et de l'encadrement</li> <li>○ Des compétitions porteuses en terme de développement de la pratique sportive</li> </ul>	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les équipements structurants ayant un rayonnement intercommunal voire à un bassin de vie plus important.</li> <li>○ Une structure intercommunautaire de partage des compétences</li> <li>○ Des compétitions promouvant l'ensemble du territoire</li> </ul>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création ou développement d'équipements structurants et équilibrés sur le territoire.</li> <li>○ Conventions entre associations sportives et responsables d'établissements d'enseignement pour le partage des équipements</li> <li>○ Développement de compétitions phares</li> <li>○ Création ou développement d'un centre de ressources partenarial ayant pour objectifs principaux de faciliter l'emploi des animateurs sportifs : faire le lien entre les besoins et les compétences, apporter un appui technique et administratif</li> <li>○ Mise en place de formation à l'attention des responsables associatifs et des animateurs pour développer leurs compétences</li> <li>○ Mise en place d'Assises annuelles du sport en Bergeracois afin de faire connaître les ressources du territoire au grand public</li> </ul>	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI/Associations	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'installations sportives modernisées ou créées</li> <li>○ Nombre de structures mises en réseaux à travers le centre de ressources</li> <li>○ Nombre d'«équivalents temps pleins » créés.</li> <li>○ Nombre de formations assurées et de compétences développées</li> </ul>	

# **UN PAYS ATTRACTIF**

## VOLET : Un Pays attractif

<b>Fiche Action n°8 :</b> <i>Démarches de gestion concertée et d'animation des espaces naturels du Bergeracois</i>	<b>Enjeu thématique :</b> <i>Qualité de vie ou comment conjuguer préservation de l'environnement et développement économique</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	« Les espaces naturels, facteurs d'attractivité pour le territoire, peuvent également répondre à des enjeux économiques et sociaux. Il s'agira de favoriser l'exploitation des ressources naturelles sans porter préjudice à leur fonction environnementale »
<b>Objectifs de l'action</b>	Répondre aux problématiques à la fois environnementales, sociales et économiques propres à chaque type de milieu. : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la protection d'espaces face à la déprise agricole et/ou à l'urbanisation</li> <li>○ la nécessaire concertation de tous les usagers</li> <li>○ l'information du public et des acteurs locaux quant à la bonne gestion des ressources</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rédaction de documents-cadres (chartes) concertés entre l'ensemble des partenaires, permettant la mise en œuvre de procédures spécifiques (protection, valorisation)</li> <li>○ Développement de l'animation et de l'éducation à l'environnement</li> </ul>
<b>Impacts attendus</b>	Des espaces naturels respectés dans leurs caractéristiques, partagés dans leurs usages et gérés de manière rationnelle et cohérente
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions menées à l'échelle de territoires cohérents d'un point de vue environnemental (massifs forestiers, entités paysagères, etc.)</li> <li>○ Actions mobilisant l'ensemble des usagers</li> <li>○ Expérimentation de démarches pilotes sur des secteurs plus restreints.</li> <li>○ Partenariat les Pays limitrophes</li> </ul>
<b>Opérations</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Signature d'une Charte forestière de territoire (programme d'actions pluriannuel) sur un massif</li> <li>○ Aménagement d'un lieu de rencontres, d'information et d'animation autour des thématiques environnementales</li> <li>○ Elaboration de chartes paysagères locales permettant aux collectivités d'intégrer les enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme</li> <li>○ Conception et développement d'animations nature</li> <li>○ Elargissement de la démarche « Charte Forestière de Territoire » sur d'autres massifs</li> </ul>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Etude préalable Charte forestière de territoire du Sud Périgord (partenariat Pays du Périgord Noir).
<b>Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Forêt : Communes et EPCI, Conseil Général, DDAF-, Chambre d'Agriculture, CRPFA, Pays du Périgord Noir, CAFSA, Fédération de Chasse</li> <li>○ Paysages : Communes et EPCI, CAUE/DDE, Chambre d'Agriculture</li> <li>○ Site : Commune et Collectivités voisines, DIREN, Pôle International de la Préhistoire, Pays du Périgord Noir, associations environnementales</li> </ul>
<b>Types de bénéficiaires</b>	EPCI, communes, associations, Pays du Grand Bergeracois
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de chartes forestières de territoire et de chartes paysagères.</li> <li>○ Documents d'urbanisme intégrant les préconisations de chartes environnementales</li> <li>○ Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le domaine de l'environnement</li> </ul>

## VOLET : Un Pays attractif

<b>Fiche Action n° 9 :</b> <i>Gestion et valorisation de la rivière Dordogne et des autres cours d'eau</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Qualité de vie ou comment conjuguer préservation de l'environnement et développement économique</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	« La rivière Dordogne, épine dorsale du territoire et vecteur certain d'identité, est restée sous-exploitée... Sa réappropriation culturelle, des mesures de valorisation des berges et de son patrimoine, le développement du tourisme fluvial, permettraient de lui redonner un sens concret. »	
<b>Objectifs de l'action</b>	Préserver et valoriser la Dordogne et les cours d'eau du territoire dans leurs dimensions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ identitaire et patrimoniale</li> <li>○ économique, notamment touristique</li> <li>○ de cadre de vie, pour l'ensemble des usagers</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place d'une dynamique collective pour protéger, gérer et valoriser la rivière Dordogne et les cours d'eau	
<b>Impacts attendus</b>	Redécouverte par le territoire d'un élément central de son histoire et qui reste aujourd'hui un moyen fort de développement.	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	Opérations menées collectivement (communes, communautés de communes riveraines,...) en partenariat avec les Pays voisins (Grand Libournais, Périgord Noir)	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	*Inventaires du patrimoine lié à la rivière et concertation des usages *Programme d'actions contractuel pour la préservation/valorisation de la rivière et de son patrimoine Animation « phare » autour de la rivière	
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Etudes réalisées par les instances locales ou interdépartementales en prévision d'une procédure contractuelle, études patrimoniales	
<b>Partenariat</b>	Communes riveraines, EPIDOR, Conseil Général, Agence de l'Eau, Pays du Grand Libournais, Pays du Périgord Noir, Conservatoire des Rives de la Dordogne, Conseil Régional	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes, EPCI, Associations, privés	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de sites inventoriés,</li> <li>○ Nombre et qualités des partenariats/conventions mis en place.</li> </ul>	

## Volet : Un Pays Attraktif

<b>Fiche Action n° 10 :</b> <i>Recenser, restaurer et promouvoir le patrimoine et les savoir-faire</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Valoriser le patrimoine</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Le patrimoine bâti du Bergeracois est important mais son inventaire n'a pas encore été mené sur tous les cantons. Une meilleure connaissance des spécificités de l'architecture du Pays du Grand Bergeracois et la localisation des sites permettront une meilleure appropriation par les habitants.</p> <p>Facteur fort d'attractivité, le patrimoine bâti du Pays nécessite des efforts soutenus de valorisation pour aider à la préservation et à la promotion d'éléments architecturaux qui contribuent à l'identité du territoire (...)</p> <p>Sa préservation ne pourra se faire que si les savoir-faire liés à ce type de construction perdurent. Le Pays devra donc œuvrer pour que ces savoir-faire se transmettent et trouvent en Bergeracois les personnes qui sauront les utiliser. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître et sauvegarder le patrimoine</li> <li>○ Développer une identité locale pour les Bergeracois fondée sur le patrimoine</li> <li>○ Développer une filière économique à partir du patrimoine</li> <li>○ Mettre en cohérence le développement économique et urbanistique des communes et la protection du patrimoine</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Couverture territoriale et thématique élargie en matière de connaissance du patrimoine</li> <li>○ Sauvegarde des éléments dans leur plus grande diversité</li> <li>○ Traitement des espaces publics valorisant les éléments majeurs du Bergeracois</li> <li>○ Constitution de filières économiques basées sur la restauration du patrimoine</li> <li>○ Sauvegarde des savoir-faire menacés</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le patrimoine comme vecteur identitaire fort et vecteur d'attractivité touristique</li> <li>○ Construction d'une filière économique basée sur la valorisation du patrimoine</li> <li>○ Des savoir-faire ancestraux préservés au service d'un patrimoine, source d'attractivité et d'emploi</li> </ul>	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ études, inventaires : à l'échelle de zones cohérentes du point de vue patrimonial</li> <li>○ promotion à l'échelle du Pays ou au moins de plusieurs cantons</li> <li>○ interprétation du patrimoine : expérimentations locales puis transfert</li> <li>○ valorisation des savoir-faire : à une échelle intercommunale</li> </ul> <p>Privilégier les communes ou communautés qui ont mené une démarche globale de protection et prouvé ainsi leur attachement au patrimoine</p>	

<b>Opérations</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<p><b><u>Volet recensement et promotion</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ édition et harmonisation des guides du patrimoine</li> <li>○ conception d'outils pédagogiques et touristiques d'animation</li> <li>○ édition de restitution d'inventaires papier, thématiques ou territorialisés</li> <li>○ catalogage des données (dans le cadre de la Banque Numérique du Savoir)</li> </ul> <p><b><u>Volet restauration et valorisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etudes préalables à la mise en place de procédures de protection</li> <li>○ Développement de Pôles d'Economie du Patrimoine</li> <li>○ Etudes et aménagement de bourgs de caractère</li> <li>○ Mesures de protection pour le patrimoine non-inscrit</li> <li>○ Mise en œuvre de mesures de protection : classement, périmètres, etc.</li> </ul> <p><b><u>Volet valorisation des savoir-faire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formations continues pour les artisans, avec labellisation</li> <li>○ Promotion des métiers liés au patrimoine auprès des jeunes</li> </ul> <p>Développement de politiques de promotion - communication  Développement de Pôles d'Economie du Patrimoine et de labels patrimoniaux  Formations initiales spécialisées dans le domaine du patrimoine</p>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Capitalisation des recensements et recensement des personnes ressources
<b>Partenariat</b>	Communes, EPCI, Associations, CAUE, SDAP, Conseil Régional (B.N.S.A. et formation professionnelle), DRAC, Chambre des Métiers, C.F.A., P.E.P. de Beaumont
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI, Associations, acteurs culturels (musées, etc.), Chambres consulaires, Centres de formation, Associations, Pôle d'Economie du Patrimoine de Beaumont
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'inventaires, nombre de sites inventoriés, nombre de supports de promotion, etc. Nombre de communes et de sites dans un périmètre protégé</li> <li>○ Nombre d'emplois créés dans la « filière » patrimoine</li> <li>○ Nombre de formations et d'entreprises labellisées</li> </ul>

## Volet : Un Pays Attractif

<b>Fiche Action n° 11 :</b> <i>Aménagements de centres-bourgs</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Valoriser le patrimoine bâti</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« La mise en valeur du patrimoine bâti devra être poursuivie à l'échelle du Pays par le traitement des espaces publics et l'aménagement des bourgs (...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ De nombreuses procédures (OPAH, SCOT, PLU, reconquête des centres-bourgs...) peuvent être mises en place afin de favoriser l'amélioration de la vie des habitants tout en préservant un cadre de vie de qualité »</li> </ul>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faciliter l'accès aux services de populations à mobilité réduite par des aménagements spécifiques (personnes âgées, handicapés)</li> <li>○ Renforcer la position de pôles de services des bourgs en développant leurs fonctions économiques (<i>cohérence avec les actions de l'ORAC</i>) et résidentielles</li> <li>○ Maîtriser les déplacements : sécuriser les déplacements routiers et faciliter les déplacements piétonniers</li> <li>○ Améliorer l'esthétique du cadre de vie pour les résidents et pour les touristes (les inciter à s'arrêter dans les bourgs)</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	Réalisation d'aménagements de centres-bourgs	
<b>Impacts attendus</b>	Revitalisation des centres-bourgs et renforcement de leur attractivité tant économique que résidentielle	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ notion de développement économique</li> <li>○ notion de sécurité</li> <li>○ existence d'un projet global avec vision à long terme intégrant la préservation du patrimoine</li> </ul>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<b>Descriptif, localisation...</b> Etudes d'aménagement de centres-bourgs	
<b>Pour 2005-2006 et à plus long terme</b>	<b>Descriptif, localisation...</b> Réalisation d'aménagements de centres-bourgs	
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude de diagnostic territorial habitat en cours sur le Pays du Grand Bergeracois</li> <li>○ Etude pour la mise en place d'un programme de signalétique touristique globale</li> <li>○ Schéma de développement touristique du Pays du Grand Bergeracois</li> </ul>	
<b>Partenariat</b>	Communes et EPCI, DDE, particuliers, CAUE, SDAP	
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI	
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'études d'aménagements de bourgs</li> <li>○ Nombre d'aménagements réalisés</li> </ul>	

## ***UN PAYS COMPETITIF***

## VOLET : Un Pays Compétitif

<b>Fiche Action n° 12 :</b> <i>Accompagnement des diversifications et des mutations pour répondre aux évolutions de l'agriculture</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Agriculture et viticulture ou comment conforter et renforcer un secteur économique porteur</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Les acteurs du développement local du Bergeracois, aux côtés des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire entendent favoriser une agriculture durable, c'est-à-dire des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ qui font vivre les homes, par le choix d'une politique agricole visant le maintien d'un maximum d'actifs ;</li> <li>○ qui jouent la carte de la qualité et du partenariat avec les consommateurs ;</li> <li>○ qui respectent et gèrent les ressources et les paysages, à destination des générations futures ;</li> <li>○ qui assurent le renouvellement de la profession par la transmission des exploitations et l'attractivité d'un métier qui doit lui aussi répondre à l'exigence de qualité de vie »</li> </ul> <p>« Dans un contexte où le modèle unique de production n'existe plus, chaque choix de production ou d'activité répondant à une demande doit pouvoir trouver les moyens de sa réalisation »</p> <p>« Afin de valoriser les stocks de bois issus de la tempête, impropres aux bois d'œuvre, le développement d'une filière territoriale de bois-énergie serait intéressant »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser la création d'activité et le maintien de l'emploi en agriculture par le renouvellement des actifs</li> <li>○ S'adapter aux évolutions du contexte économique l'agriculture, en augmentant la valeur ajoutée de l'agriculture par le choix de la qualité</li> <li>○ Poursuivre un développement durable en agriculture en affirmant sa multifonctionnalité</li> <li>○ Créer les outils nécessaires pour développer une véritable filière bois-énergie à l'échelle du pays.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expérimentation d'appuis locaux à l'installation</li> <li>○ Maintien et création d'emplois par une valeur ajoutée accrue et l'adaptation aux évolutions mondiales de l'agriculture</li> <li>○ Création de nouvelles activités dans le cadre de la reconnaissance des diverses fonctions de l'agriculture</li> <li>○ Application efficiente du programme départemental bois-énergie à l'échelle du Pays</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un partenariat renforcé entre agriculteurs et acteurs locaux et une prise de conscience collective pour le maintien de l'emploi en milieu rural</li> <li>○ Que la production agricole bergeracoise soit en phase avec la conjoncture et les choix des consommateurs</li> <li>○ Revalorisation économique des espaces forestiers, développement de l'emploi et respect de l'environnement</li> </ul>	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cadre partenarial agriculteurs – collectivités.</li> <li>○ Projets collectifs ayant un impact territorial élargi et cohérent, etc.)</li> <li>○ Expérimentations possibles au niveau communal</li> <li>○ Mise en place d'une démarche « intégrée » en sylviculture</li> </ul>	

<b>Opérations</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<p><b>Descriptif, localisation...</b></p> <p><b>Installation</b> (cf étude économique, fiche-action « accueil et appui à la création d'entreprises »)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutien aux actions de transmission-reprise,</li> <li>○ Expérimentations : politique d'accueil pour l'installation hors cadre familial, accompagnement des installations non-aidées</li> <li>○ Communication locale sur le métier d'agriculteur : fermes ouvertes...</li> </ul> <p><b>Recherche-évolution de pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Programmes de recherche-expérimentation des centres de recherche</li> <li>○ Soutien aux groupes engagés dans des démarches de progrès</li> <li>○ Etude de définition d'une stratégie locale pour répondre à la réforme de la PAC et à l'évolution de la conjoncture mondiale</li> <li>○ Soutien aux actions collectives de diversification (formation, échanges d'expérience, investissements)</li> </ul> <p><b>Aménagement rural</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions concertées agriculteurs-élus sur la gestion de l'espace ;</li> <li>○ Programmes d'actions de démarches territoriales (bassins versants, etc.) – Mobilisation de l'outil Contrat d'Agriculture Durable</li> </ul> <p><b>Sylviculture</b></p> <p>Mise en œuvre d'un programme de développement de la filière bois-énergie : communication auprès des acteurs locaux, mise en place de chaudières bois, création de centrale(s) de cogénération,... (cf Charte Forestière de Territoire, fiche « Démarches de gestion concertée et d'animation des espaces naturels du Bergeracois »)</p>
<b>A plus long terme</b>	<p><b>Descriptif, localisation...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Expérimentations : fermes-relais, stockage de foncier pour l'installation et incitation aux échanges de foncier pour préparer la transmission</li> <li>○ Développement d'unités de transformation entre producteurs</li> <li>○ Mise en place de nouveaux services de gestion de l'espace rural</li> </ul>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ O.T.R.E.A. (Opérations de Transmission-Reprise des Exploitations Agricoles) réalisée</li> <li>○ Etude stratégie territoriale de développement économique</li> <li>○ Evaluation du potentiel des activités de diversification</li> <li>○ Identification de zones agricoles à protéger (cf D.D.E., C.A.U.E.)</li> <li>○ Etude de faisabilité sur le développement d'une filière intégrée bois-énergie</li> </ul>
<b>Partenariat</b>	Communes et EPCI, organismes professionnels et interprofessionnels agricoles, viticoles et sylvicoles, services de l'Etat (CNASEA, DDA, DDE), organismes touristiques, CAUE Dordogne
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI, Organismes professionnels et interprofessionnels agricoles, Centres de recherche, Exploitants agricoles dans une démarche collective, Associations
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre d'actions expérimentales en faveur de l'installation</li> <li>○ Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches qualité et d'évolutions de pratiques</li> <li>○ Nombre de programmes de recherche-expérimentation lancés</li> <li>○ Nombre d'emplois créés ou maintenus par la diversification d'activités</li> <li>○ Nombre de chaudières collectives bois mises en place</li> </ul>

## VOLET : Un Pays Compétitif

<b>Fiche Action n°13 :</b> <i>Commercialisation et promotion des produits agricoles et viticoles</i>	<b>Enjeu thématique :</b> <i>Agriculture et viticulture ou comment conforter et renforcer un secteur économique porteur</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« La mise en place et le développement de filières courtes pourront être encouragés dans une perspective de valorisation par le tourisme mais aussi pour une reconquête du marché local » (...)</p> <p>« Les produits de l’agriculture bergeracoise, résultant pourtant d’une production de qualité et liée au territoire, souffrent d’un déficit d’image qui contrarie leur vente. Les efforts de commercialisation pourront donc se traduire par une stratégie de promotion auprès des acteurs locaux, aux entrées du territoire et en externe (...)</p> <p>Les acteurs du Pays devront s’assurer un développement pérenne de la viticulture et, de manière urgente, répondre à la crise que traverse actuellement la filière, soumise à une forte concurrence, dans un contexte international de tassement du marché »</p>
<b>Objectifs de l’action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valoriser l’image des produits et des appellations du Bergeracois</li> <li>○ Reconquérir le marché local et développer le tourisme</li> <li>○ Mettre en contact direct et durable agriculteurs et consommateurs</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des réseaux interprofessionnels locaux (communes – agriculteurs – artisans – acteurs touristiques – commerçants) pour la commercialisation des produits</li> <li>○ Progression des signes de qualité (A.O.C., autres labels)</li> <li>○ Progression des sources alternatives de revenu pour les agriculteurs et les viticulteurs (diversification, vente directe)</li> </ul>
<b>Impacts attendus</b>	<p>Constitution d’une image des produits locaux bergeracois, atout de vente</p> <p>Une économie viticole performante, dont la qualité est l’emblème du territoire</p>
<b>Caractère structurant de l’action</b>	<p>Eligibilité des démarches collectives (groupements de producteurs, interprofession, travail en commun des professionnels, des communes et EPCI, et des acteurs touristiques) sur une échelle vaste (Bergeracois, vignoble, etc.) voire avec un partenariat départemental</p> <p>Marchés de producteurs : label « Marché de producteurs de Pays »</p>
<b>Opérations</b>	
<b>Types d’opérations</b>	<p>Descriptif, localisation...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Communication des Vins de Bergerac, promotion de la Route des Vins</li> <li>○ Labellisation des marchés de producteurs</li> <li>○ Approvisionnement local des restaurants scolaires et des commerces</li> <li>○ Vitrines fixes et mobiles des produits du terroir, développement de la muséographie et des animations</li> <li>○ Etude de faisabilité de boutiques de producteurs (toutes productions)</li> <li>○ Programmes de coopération avec d’autres vignobles</li> <li>○ Lieu majeur culturel, touristique et commercial sur les Vins de Bergerac</li> <li>○ Faisabilité et mise en place d’une marque locale sur les produits du terroir</li> </ul>
<b>A plus long terme</b>	<p><b>Descriptif, localisation...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement et promotion de la marque locale</li> <li>○ Création de boutiques de producteurs (toutes productions)</li> </ul>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude stratégie territoriale de développement économique en cours sur le PGB</li> <li>○ Schéma de développement touristique du Pays du Grand Bergeracois</li> </ul>
<b>Partenariat</b>	<p>Partenariat agriculture- viticulture et collectivités - artisanat - acteurs touristiques</p> <p>La réflexion pourra associer les autres zones géographiques du Périgord (complémentarité entre produits, Pôle des Entreprises du Patrimoine et de la Gastronomie de Périgueux, etc.)</p>
<b>Types de bénéficiaires</b>	<p>Communes et leurs EPCI, Organismes Professionnels Agricoles et interprofessionnels, Chambres Consulaires, Associations, dont Offices de Tourisme et Syndicats d’Initiatives</p>
<b>Critères d’évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de restaurants scolaires approvisionnés localement</li> <li>○ Nombre de vitrines des produits du terroir</li> <li>○ Nombre de produits intégrés à la marque locale</li> <li>○ Nombre d’agriculteurs engagés et surface concernée par des démarches de qualité</li> </ul>

## VOLET : Un Pays Compétitif

<b>Fiche Action n° 14 :</b> <i>Les opérations de type économique</i> <i>Développement et création de Zones d'Activités Economiques (ZAE)</i> <i>Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Les entreprises ou comment maintenir et développer l'emploi</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Source de dynamisme économique, le maintien des entreprises existantes ou l'implantation de nouvelles sur un territoire nécessitent une bonne adaptation des infrastructures à leurs besoins, en quantité, qualité et territorialité. »</p> <p>« Les zones d'activités du territoire jouent un rôle structurant pour la création et le développement des entreprises. Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouvelles entreprises en Bergeracois, il est donc indispensable au préalable de bien appréhender et coordonner les dispositifs existants sur le territoire dans le but de les renforcer ou de les améliorer (desserte, équipement, services, fonctionnalité). »</p> <p>« Les entreprises artisanales et commerciales sont des employeurs indispensables au territoire. Elles sont sources de vie en milieu rural et fondent le dynamisme et l'attractivité des zones.</p> <p>La mise en place et l'accompagnement de procédures ORAC constituent un signe fort de l'appui des collectivités locales aux activités artisanales et commerciales. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>A partir du schéma départemental des ZAE, l'objectif est de soutenir l'aménagement des zones existantes et de favoriser la création de nouvelles ZAE en veillant à une bonne répartition géographique et en tenant compte des évolutions d'infrastructures routières et aéroportuaires.</p> <p>En parallèle, une communication commune aux ZAE existantes devra être envisagée afin de favoriser au maximum l'installation de nouvelles entreprises.</p> <p>Pour l'ORAC :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mobiliser autour de l'ORAC les artisans et les commerçants, les élus locaux, conseillers généraux, conseillers municipaux, les correspondants locaux des chambres consulaires</li> <li>2. Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement.</li> <li>3. Créer un effet levier sur le développement du tissu artisanal et commercial de la zone portant sur : la réhabilitation des locaux, l'investissement dans l'outil de production, la mise en conformité des locaux et de l'outil de production</li> <li>4. Favoriser la formation des responsables d'entreprises et des conjoints afin de leur donner les moyens de développer l'activité</li> </ol> <p>La démarche souhaitée de promotion des Expertises Individuelles de Développement Stratégique (analyse pour les entreprises souhaitant bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'ORAC pour la réalisation d'investissements) comme outil d'aide à la décision devrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de créer des effets déclencheurs (sans aides l'investissement ne serait pas réalisé)</li> <li>○ de sensibiliser les TPE à leur potentiel de développement</li> <li>○ de considérer les EIDS comme moyens de réalisation d'une stratégie d'aide au développement global du territoire, souhaitée par les élus locaux.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<p><b>Pour les ZAE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien de zones existantes</li> <li>○ Création de 5-6 ZAE, dotées d'une situation stratégique</li> <li>○ Installation de 20 à 30 entreprises</li> <li>○ Création d'une cinquantaine d'emplois sur ces ZAE</li> </ul> <p><b>Les résultats pour l'ORAC définis lors de l'étude préalable :</b>            40 dossiers EIDS sur la zone A / 50 sur la zone B / 25 sur la zone C</p> <p>Concernant les travaux d'investissements, leur nombre dépendra du taux d'échec des dossiers EIDS qui ne pourraient permettre des travaux d'investissement.</p> <p>Une attention particulière sera prise afin de réduire au maximum ce taux d'échec par une sélection préalable des dossiers par un comité de pilotage local.</p>	

<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une implantation pertinente des Zones d'Activités Economiques</li> <li>○ Installation et développement d'entreprises</li> <li>○ Création d'emplois</li> <li>○ Maintien de commerces de proximité</li> <li>○ Dynamiser l'artisanat et le commerce</li> </ul>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<p><b>Pour les ZAE :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Desserte et accès (proximité des grands axes de circulation)</li> <li>2. Engagement d'entreprises</li> <li>3. Vocation de la zone (artisanale ou industrielle)</li> <li>4. Existence de services de proximité</li> <li>5. Accès au haut-débit</li> <li>6. Plan de financement fourni</li> <li>7. Maîtrise d'ouvrage intercommunale</li> </ol> <p><b>Pour l'ORAC :</b> Le pays tout entier est couvert par des ORAC, avec trois sous ensembles territoriaux</p>
<b>Opérations</b>	
<b>Types</b>	<p><b>Descriptif, localisation...</b>  Aménagement et soutien de 2 ou 3 ZAE existantes au niveau des certifications ISO, Haute Qualité Environnementale...)  Création de 5 à 6 ZAE</p> <p>L'ORAC : Trois zones cohérentes de mise en place de procédure ORAC couvrant entièrement le territoire du Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour l'ORAC A : cantons de Villefranche de Lonchat, Vélines, La Force et Villablard</li> <li>○ Pour l'ORAC B : cantons de Bergerac 2, Lalinde, Sigoulès, Eymet et Issigeac</li> <li>○ Pour l'ORAC C cantons de Beaumont, Le Buisson, Monpazier et Ste Alvère</li> </ul>
<b>D'opérations</b>	<p><b>Calendrier de l'opération :</b></p> <p><b>Zone A et B :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animation et EIDS de septembre 2003 à septembre 2005. Phase réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bergerac</li> <li>○ Travaux de janvier 2004 à janvier 2007</li> </ul> <p><b>Zone C</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Animation de janvier 2003 à décembre 2005</li> <li>○ EIDS d'Avril 2004 à avril 2006. Phase réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bergerac</li> <li>○ Travaux de juillet 2004 à juillet 2007</li> </ul>
<b>Etudes préalables éventuelles</b>	Schéma départemental des ZAE ; Etude économique en cours sur le PGB En 2002 : étude préalable ORAC réalisée par la Chambre des Métiers de la Dordogne
<b>Partenariat</b>	Chambres de Commerce et d'Industrie de Bergerac et des Métiers, Communes et EPCI
<b>Types de bénéficiaires</b>	Communes et EPCI, Artisans et commerçants des trois secteurs du Bergeracois
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de création de ZAE ; Nombre de zones aidées</li> <li>○ Nombre d'emplois directement créés et/ou maintenus</li> <li>○ Nombre d'entreprises implantées : issues du territoire et extérieures</li> <li>○ Le nombre d'entreprises ayant pu bénéficier des EIDS ; Celles qui ont pu réaliser des projets d'investissement ; le nombre de chefs d'entreprises ayant bénéficié de formations spécifiques</li> </ul>

<b>OPERATION 1 : Animation ORAC</b>			
<b>Partenaires financiers</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
Europe	Action 3.1.2.4 ORAC	20 300 €	50 %
Etat	CPER 44.3.2 ORAC	3 630 €	9 %
Région	CPER 44.3.2	4 650 €	11 %
Département	Développement économique	3 900 €	10 %
Communes et EPCI		8 120 €	20 %
TOTAL		40 600 €	100 %
<b>OPERATION 2 : EIDS ORAC</b>			
Europe	Action 3.1.2.4 ORAC	40 250 €	50 %
Etat	CPER 44.3.2 ORAC	8 050 €	10 %
Région	CPER 44.3.2	8 050 €	10 %
Département	Développement économique	8 050 €	10 %
Communes et EPCI		16 100 €	20 %
TOTAL		80 500 €	100 %
<b>OPERATION 3 : Travaux ORAC</b>			
Europe	Action 3.1.2.4 ORAC	301 875 €	13,1 %
Etat	CPER 44.3.2 ORAC	72 450 €	3,15 %
Région	CPER 44.3.2	114 713 €	5 %
Département	Développement économique	114 712 €	5 %
Maître d'Ouvrage privé		1 696 250 €	73,75 %
TOTAL		2 300 000 €	100 %

## VOLETS : Un Pays compétitif Un Pays Attractif

<b>Fiche Action n° 15 :</b> <i>Les TIC comme outil de développement privilegié du Pays</i>	<b>Enjeu thématique :</b> <i>Les TIC ou comment miser sur l'innovation</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« Pour les 10 à 20 ans à venir, les TIC sont un vecteur incontournable, irremplaçable et privilégié de développement du Pays et s'inscrivent dans la volonté de faire du Bergeracois un des premiers e-pays de France</p> <p>Il s'agit donc de faire du Pays un pôle d'innovation fondé sur le choix du développement par les TIC en favorisant des actions à l'échelle de l'ensemble du territoire (haut débit notamment)»</p> <p>Il s'agit désormais, grâce à une relation privilégiée avec les institutionnels, de faire du Pays un pôle d'innovations fondé sur le choix du développement par les TIC »</p> <p>Ainsi, dans un e-pays, la mise en réseau des mairies pour une meilleure communication et une meilleure transmission des informations entre les collectivités, est une priorité. De même, la mise en réseau des OTSI mutualiserait les informations nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des touristes (informations sur les hébergements, activités, spectacles, lieux de restauration...). D'autres mises en réseau peuvent être envisagées à l'avenir (associations, structures culturelles...). »</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'accès aux ressources numériques pour tous, répond à des objectifs économiques (maintien d'entreprises en milieu rural en jeu), sociaux (par un égal accès des personnes) ou de santé publique (utilisation de la téléphonie mobile pour les interventions médicales)</li> <li>○ De plus, les TIC doivent permettre le renforcement des liens entre usagers et services publics. La création d'un SIG territorial répond à des objectifs de services aux publics liés à la transmission des informations vers les usagers mais aussi un gain de temps et un appui à l'aide à la décision dans les structures intercommunales.</li> <li>○ De la même façon, l'utilisation des e-procédures, dans les démarches administratives répond là aussi à des objectifs de gain de temps mais aussi de meilleure transmission des informations entre les structures.</li> <li>○ L'utilisation des TIC pour mettre en réseau, mutualiser, connaître ou se faire connaître aura comme objectif de permettre de meilleurs services mais aussi de dynamiser l'économie du Bergeracois (par une meilleure reprise des entreprises par exemple)</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le haut débit accessible à tout le territoire</li> <li>○ Une couverture homogène de réception en téléphonie mobile sur tout le territoire</li> <li>○ La numérisation cadastrale de l'ensemble des communes du territoire</li> <li>○ L'installation de bornes SIG dans les 14 chefs lieux de cantons du Pays du Grand Bergeracois</li> <li>○ Le recensement et le développement des EPN</li> <li>○ Le développement de l'usage des e-procédures dans les démarches administratives</li> </ul>
<b>Impacts attendus</b>	<p>De nombreux impacts directs ou indirects peuvent découler de ces actions. Les impacts économiques (maintien ou installation d'entreprises sur la zone) en sont un bon exemple</p> <p>Cela permettra également de renforcer la dynamique du territoire Un accès facilité à l'ensemble des informations des services publics</p> <p>Il faudra permettre une meilleure appropriation de ces technologies par l'ensemble de la population</p>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	Action qui doit concerner l'ensemble du territoire

Opérations	
Types	<p>Les actions TIC du Pays du grand Bergeracois se déclinent en trois phases :</p> <p><b>1. <u>La première phase concerne les études</u></b> qui seront menée en 2004. Deux sont prévues par le Pays du Grand Bergeracois :</p> <p><b>Un schéma numérique de Pays</b> analysera, les manques et les enjeux et préconisera des actions sur l'ensemble des ressources numériques du territoire.  Cette étude menée par l'AEC, devrait débuter en juin 2004 pour une durée de 4 mois. Les premières actions TIC seront donc préconisées à la suite (dès l'automne 2004)</p> <p><b>Une étude de définition d'un Système d'Information Géographique</b>  Ce SIG de Pays qui est une priorité pour les élus du Pays est lié notamment au positionnement de territoire pilote. Cette étude de définition a été inscrite dans le cadre de l'enveloppe du PRAI et devrait débuter d'ici fin 2004. Des préconisations d'actions en découleront avec notamment la problématique de la numérisation de l'ensemble du territoire et les priorités de « couches » pour la mise en place du SIG.</p> <p><b>2. <u>Seconde phase : le PRAI</u></b>  le Pays du Grand Bergeracois a été très réceptif aux actions du programme @quitaine e-novation et a souhaité s'inscrire dans le cadre de l'action 2.1 : « expérimenter les accès alternatifs à l'Internet haut débit et aux ressources numériques ». Un dossier de candidature a été déposé et accepté regroupant un certain nombre d'actions à mener en 2004 avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Continuer à développer son site Internet pilote avec de nouvelles rubriques toujours plus novatrices et créées en fonction des besoins des Bergeracois.</li> <li>○ Développer un nouveau site Internet sur l'emploi et la transmission d'entreprises clairement défini à travers plusieurs commissions de travail du Conseil de développement, comme une nécessité dans la charte de développement durable du Pays du Grand Bergeracois</li> <li>○ A travers une étude de définition, cadrer un projet structurant de territoire et innovant : un Système d'Information Géographique à l'échelle du Pays du Grand Bergeracois</li> </ul>
d'opérations	<p><b>3. <u>La phase actions qui se découpe en deux rubriques :</u></b></p> <p>1. Les actions TIC qui sont actuellement prévues pour 2004</p> <p>2. Celles qui seront préconisées par les deux études (schéma numérique de Pays et SIG) et qui devraient être opérationnelles au plus tôt pour fin 2004, début 2005.</p> <p><u>Les thématiques de ces actions seront notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le référencement des Espaces Publics Numériques (EPN) et les accès publics Internet (dans le cadre du schéma directeur) afin de déterminer les lieux d'opportunité de la création de nouveaux EPN et les inscrire dans la nouvelle charte nationale</li> <li>○ L'utilisation du comarquage et des e-procédures pour faciliter les liens entre usagers/services publics et collectivités/administration</li> <li>○ La création d'une agence numérique de Pays, lieu d'appropriation, de développement, de mise en cohérence et en réseau, de formation, de support du site Internet du Pays...</li> <li>○ Le SIG avec notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>- la numérisation du cadastrale des communes du Bergeracois</li> <li>- L'intégration et la mutualisation des premières banques de données territoriales</li> <li>- La mise en place des bornes citoyennes de consultations dans les chefs lieux de cantons</li> </ul> </li> </ul>
Etudes préalables éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etude de définition du SIG en 2004, en partenariat avec les gestionnaires de réseaux</li> <li>○ Etude du schéma numérique de Pays en 2004</li> </ul>

<b>Partenariat</b>	Conseil Régional, Conseil Général, SGAR, DGI, Préfecture, Intercommunalités, ...
<b>Types de bénéficiaires</b>	Pays, Communes, communautés de communes,
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'étendue du réseau de réception de la téléphonie mobile et de l'accès au haut débit</li> <li>○ Le nombre de foyers équipés en haut débit</li> <li>○ Le nombre de membres du club numérique de Pays</li> <li>○ Le nombre de bornes SIG mis en place en Bergeracois, leur taux d'utilisation</li> <li>○ La création de l'agence numérique de Pays et son taux de fréquentation</li> <li>○ Le nombre d'EPN sur le Bergeracois et leur localisation</li> <li>○ Le nombre de communes qui utilisent les e-procédures</li> <li>○ Nombre de communes reliées en Intranet, Nombre des reprises d'entreprises par le biais du site Internet de référence</li> <li>○ Le nombre d'entreprises qui utilisera les TIC pour vendre leurs produits</li> </ul>

## VOLET : Un Pays Compétitif

<b>Fiche Action n° 16 :</b> <i>Professionalisation des fonctions du chef d'entreprises en faveur de l'accès et du maintien des personnes à l'emploi</i>		<b>Enjeu thématique :</b> <i>Les entreprises ou comment maintenir et développer l'emploi</i>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>Les responsables du Pays entendent renforcer le soutien aux porteurs de projets économiques et accompagner le développement des entreprises plus particulièrement les petites entreprises, fortes créatrices d'emplois.</p> <p>Face à une diversité d'acteurs et d'indicateurs dans les domaines de l'emploi et de la formation, les acteurs locaux ne disposent pas d'une vision globale et suffisamment précise des besoins et potentiels du territoire en matière de développement économique et d'emploi. La mise en adéquation des besoins des entreprises avec l'offre d'emploi locale s'avère de surcroît nécessaire.</p> <p>Pour renforcer l'efficacité de l'entreprise, des groupements d'employeurs se sont constitués. Il conviendra de soutenir ce type d'initiatives et de contribuer au développement d'autres groupements d'employeurs</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Les disparités des modes opératoires en matière de recrutement sont essentiellement inhérentes à la typologie et à la taille des entreprises PME/TPE : ANPE, publications, bouche à oreille, parfois débauche de salariés.</p> <p>Le traitement de la démarche se fait essentiellement par la prise en compte catégorielle des métiers (ROM) et non par la définition des pré requis, qui permettrait d'adapter le demandeur d'emploi à la fonction souhaitée. Cette difficulté est renforcée par des problèmes existants en matière de gestion de ressources humaines par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La faiblesse de la compétence « ressources humaines » en entreprises</li> <li>○ La méconnaissance collective de la situation des chercheurs d'emploi</li> <li>○ Le peu d'influence du monde économique sur la formation initiale dans le territoire</li> </ul> <p>Néanmoins, l'un des principaux atouts du Pays du Grand Bergeracois concerne la culture affirmée en faveur des « groupements d'employeurs » même s'ils sont essentiellement constitués de groupements sectoriels.</p> <p>Les actions proposées devront répondre de ce fait à trois objectifs interdépendants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Anticiper les besoins en compétences des entreprises par la professionnalisation des chefs d'entreprises ou de leurs cadres intermédiaires en matière de ressources humaines</b></li> <li>○ <b>Donner aux entreprises une vision globale de leur développement stratégique</b></li> <li>○ <b>Permettre l'accès à l'emploi par le développement des groupements d'employeurs</b></li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement des compétences en entreprises : stratégiques, commerciales, gestion des hommes...</li> <li>○ Amélioration des pratiques de recrutement</li> <li>○ Développement des services immatériels aux entreprises</li> <li>○ Création d'outils internes à l'entreprise en faveur de l'acquisition de savoir faire pour la construction de plan de développement stratégique, de l'emploi et de la formation</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement de la coopération interentreprises et professionnalisation des aspects liés à la sous-traitance</li> <li>○ Renforcement du travail partenarial entre institutions publiques (services de l'emploi et de la formation) et entreprises locales</li> <li>○ Amélioration de l'efficacité des actions par la mutualisation des moyens entre</li> </ul>	

	<p>groupements d'employeurs et l'adaptation des dispositifs publics d'accompagnement aux spécificités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des interventions des OPCA dans le territoire</li> </ul>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<p>L'ensemble des actions s'inscrit dans une logique de partage des données entre tous les acteurs du projet, y compris dans leur phase d'élaboration stratégique et opérationnelle. De plus, le caractère interprofessionnel souhaité dans le développement des groupements d'employeurs, renforce la nécessité d'organisation et de structuration du projet à l'échelle du Pays, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ lui conférer une masse critique suffisante permettant sa réussite</li> <li>○ sortir d'une logique de « guichet » en matière de financement pour aboutir à une logique de co-financement, en appui à un projet global construit et partagé</li> </ul>
<b>Opérations</b>	
<b>Types</b>	<p><b>Action 1 : Professionnalisation des fonctions en entreprises</b> (entreprises issues de l'ensemble du Pays du Grand Bergeracois)</p> <p>1. définition d'une offre territoriale et mise en œuvre d'une démarche de progrès en faveur d'un groupe interprofessionnel expérimental d'une quinzaine de chefs d'entreprises TPE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ séminaire collectif sur le thème de la gestion des ressources humaines : organiser et gérer les ressources humaines, savoir recruter, connaître les publics demandeurs d'emploi, définir les compétences, définir un plan de formation, développer les compétences d'encadrement et de conduite des hommes</li> <li>○ séminaire collectif sur la thématique stratégique de l'entreprise : vision globale de l'entreprise, compétences pour dynamiser les stratégies commerciales, technologiques et partenariales...</li> <li>○ audits individuels en entreprises (2<sup>ème</sup> étape)</li> <li>○ formation collective et définition des plans d'actions individuels</li> </ul> <p>2. Définition d'une offre territoriale et mise en œuvre d'une démarche de progrès à l'intention des entreprises PME/ PMI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des ressources humaines</li> <li>○ Développement de l'emploi, des compétences et de la formation</li> <li>○ Démarche de progrès s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un séminaire collectif introductif</li> <li>Des audits individuels</li> <li>La définition d'un programme partagé de formation et de plans de développement des entreprises individuelles (chefs d'entreprise, salariés)</li> </ul> </li> </ul>
<b>d'opérations</b>	<p><b>Action 2 : Développement d'une stratégie globale en faveur des groupements d'employeurs</b></p> <p>Etude globale, avec participation des tous les acteurs concernés, en faveur d'un travail collectif des groupements d'employeurs autour de thèmes communs tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La restructuration des tâches en entreprises, permettant l'appel d'emploi non qualifié, ou la préparation à l'emploi par une formation de proximité</li> <li>- La recherche de solutions pour le remplacement des salariés</li> <li>- La qualification de la main d'œuvre opérationnelle</li> <li>- Le temps partagé pour les fonctions non couvertes en petites entreprises (ressources humaines, organisation, gestion...)</li> <li>- La formation continue dans le cadre d'une stratégie globale et inter-entreprises</li> <li>- Etude de faisabilité des groupements d'employeurs à l'échelle du Pays pour l'activité artisanale et commerciale (métiers de bouches, hôtellerie restauration, artisanat, commerce...)</li> <li>- Optimisation des groupements d'employeurs bâtiments, groupements d'employeurs agriculture...</li> </ul> <p>Cette étude devra s'effectuer simultanément à l'action engagée en faveur de l'emploi saisonnier sur le territoire</p>

<p><b>En 2005/ 2006</b></p>	<p>Organisation d'un forum territorial à l'échelle du Pays (maîtrise d'ouvrage : chambres consulaires) :</p> <p>Thème : les services et les aides aux entreprises dans le Pays du Grand Bergeracois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation sous forme de manifestation publique à destination des chefs d'entreprises</li> <li>- Regroupement de tous les représentants de services publics et d'organismes privés (emploi, formation, conseils, finances, juridiques, développement, stratégies, langues...) avec promotion de leurs outils</li> </ul> <p>Poursuite des actions : « Démarche de progrès TPE et PME par la constitution de nouveaux groupes d'entreprises après évaluation et capitalisation des actions expérimentales de 2004 »</p> <p>Poursuite des travaux après étude aux groupements d'employeurs de 2004 : Création d'un regroupement des groupements d'employeurs autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des prestations communes (juridiques, formation...)</li> <li>- de la construction de parcours des saisonniers, autour de la complémentarité ou du « service de suite » durant l'année avec adaptation des contrats de travail (accords interprofessionnels, réponses aux problèmes liés aux différences inhérentes aux conventions collectives...)</li> </ul>
<p><b>Etudes préalables éventuelles</b></p>	<p><b>2004 : Etude de capitalisation des actions et des initiatives conduites dans le pays à partir de l'analyse des dispositifs et aides accordées aux entreprises (FAAC, EDDF, FSE, VAE...)</b></p> <p><u>Objectifs</u> : Connaissance de la dynamique territoriale en matière de développement stratégique, technique, technologique et de l'emploi et de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude globale, respectant l'anonymat des entreprises mais permettant la définition des actions à venir par la détection des thématiques prioritaires et l'évolution des tendances en matière de besoins des services immédiats</li> </ul> <p>Maîtrise d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Partenariat et types de bénéficiaires</b></p>	<p><b>1. Professionnalisation des fonctions en entreprises</b> <b>Maître d'ouvrage : OPCA</b> <b>Partenaires :</b> Chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'agriculture, MEDEF, CGPME, OPCA : AGEFOS PME, Mairie de Bergerac, DDTEFP, ANPE, Conseil Général, Conseil Régional, Autres : organismes bancaires, experts comptables, représentants d'entreprises de services</p> <p><b>2. Développement en faveur des groupements d'employeurs</b> <b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Partenaires :</b> Groupements d'employeurs existants, Chambres Consulaires, MSA, Fédération des associations des commerçants, AGEFOS PME, EEE Lalinde, ANPE, Mission locale, branches professionnelles</p>

## VOLET : PAYS COMPETITIF

<p><b>Fiche Action n°17 :</b>  <i>Promotion de la GPEC  (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)  et préparation du public à l'emploi</i></p>		<p><b>Enjeu thématique :</b>  <i>Les entreprises ou comment  maintenir et développer l'emploi</i></p>
<p><b>Rapport à la  Charte</b></p>	<p>L'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi sur le Bergeracois répond à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre aux entreprises du territoire de trouver les compétences indispensables à leur développement, donc de créer des emplois</li> <li>○ Offrir des perspectives d'emplois valorisants aux actifs bergeracois et attirer de nouveaux actifs</li> </ul> <p>L'adéquation entre la main d'œuvre et les besoins des entreprises concerne également de manière transversale les besoins des services à la personne par le maintien et le renforcement du lien social. En effet, dans le chapitre II – I 1 de la charte, est mentionnée l'amélioration nécessaire dans l'accompagnement des structures d'accueil, notamment par la professionnalisation et la formation des personnels</p>	
<p><b>Objectifs de  l'action</b></p>	<p>Face à la faiblesse de la compétences « Ressources humaines » dans les petites et moyennes entreprises, plusieurs responsables professionnels souhaitent s'engager dans des démarches construites en faveur de l'employabilité en accroissant leurs relations avec les demandeurs d'emploi.</p> <p>Malgré la bonne collaboration avec l'ANPE, la connaissance partagée et collective de l'offre et de la demande en matière d'emploi reste quasi inexistante compte tenu de la catégorisation du public (jeunes, femmes, demandeurs d'emploi longue durée, Rmistes, plus de 50 ans...) et du nombre important des dispositifs s'y afférant.</p> <p>Un partenariat entre les multiples acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion et des responsables d'entreprises doit aboutir à une vision globale suffisamment précise et évolutive des besoins et potentiels du territoire en matière de développement économique et de l'emploi.</p> <p>La connaissance des besoins des entreprises devrait permettre une mise en adéquation de l'offre et de la demande en terme d'emplois et de formation sans oublier les points spécifiques relatifs aux services à la personne et à l'activité saisonnière ; ceci, par la construction de réseaux formels</p> <p>Ainsi, l'action projetée répond aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Anticiper les besoins de recrutement en entreprises, identifier la typologie des compétences nécessaires et y répondre</b></li> <li>○ <b>Répondre aux difficultés de recrutement pour plusieurs secteurs d'activités : artisanat, bâtiment, viticulture, métallurgie, santé, social et particulièrement pour l'emploi saisonnier</b></li> <li>○ <b>Professionaliser le public féminin</b></li> <li>○ <b>Renforcer la concertation des partenaires publics – privés autour des questions de l'emploi</b></li> </ul>	
<p><b>Résultats  attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accroissement des relations entre demandeurs d'emploi et les entreprises à partir des besoins exprimés</li> <li>○ Amélioration de l'adéquation offre / demande</li> <li>○ Renforcement de la formation professionnelle initiale et continue</li> <li>○ Optimisation de la plateforme territoriale de formation</li> </ul>	
<p><b>Impacts attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en compte d'une logique de traitement des besoins de recrutement, plutôt que du traitement du chômage</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pérennisation du partenariat favorisant l'employabilité du demandeur d'emploi au niveau du savoir faire, du savoir être, par un parcours de mise à l'emploi adapté à chacun (insertion, formation, compétences...)</li> <li>○ Diminution du taux de chômage par l'adéquation offre-demande</li> <li>○ Professionnalisation accrue des chefs d'entreprises dans leurs fonctions liées au management et à la gestion des ressources humaines</li> </ul>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Constitution d'un réseau d'acteurs à l'échelle du Pays (emploi / économie)</li> <li>○ Importance du travail inter entreprise et interprofessionnelle dans le cadre de la GPEC, structuration des plans de développement globaux de l'emploi et de la formation à l'échelle du pays.</li> <li>○ Résultats spécifiques en faveur d'une centralisation des informations et d'un accompagnement global des personnels saisonniers dans le cadre des groupements d'employeurs ainsi que du personnel lié à l'activité « services à la personne » à structurer et à améliorer</li> </ul>
<b>Opérations</b>	
<b>Types</b>	<p><b>Action 1 : Connaissance du public demandeur d'emploi et préparation à l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Constitution d'un réseau d'acteurs à l'échelle du Pays en globalisant la réflexion et l'action en faveur de l'emploi</li> </ul> <p>- <b>Création d'ateliers collectifs entre acteurs de l'emploi, de la formation, et de l'insertion</b> (institutionnels et opérationnels) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer le partage de la connaissance quantitative et qualitative du public demandeurs d'emploi</li> <li>○ Définir et partager les compétences dans l'organisation des actions autour de la notion de parcours du demandeur d'emploi vers l'emploi</li> <li>○ Analyser les résultats de la GPEC et alimenter en informations pratiques (besoins, opportunités, adaptation), le pool d'orientation et de réorientation professionnelle du public demandeur d'emploi et salarié ainsi que la plateforme de formation partenariale (cf. fiches relatives à l'orientation et la formation)</li> </ul> <p><b>Etudes préalables :</b></p> <p>Analyse par capitalisation partagée des initiatives territoriales et définition des plans d'actions futures, à partir des actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mixité des emplois : CGPME</li> <li>- Gestion des parcours : ANPE</li> <li>- Plateforme de formation : AGEFOS PME</li> <li>- Accueil des demandeurs d'emploi et remobilisation : APEF</li> <li>- Mixité, valorisation des métiers : Mission locale</li> </ul>
<b>d'opérations</b>	<p><b>Action 2 : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en œuvre d'une démarche prospective des besoins en entreprises</li> </ul> <p>- <b>Détection des besoins immédiats et à moyen terme en ressources humaines par rencontres individuelles de chefs d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement des salariés (vieillesse, compétences sensibles)</li> <li>○ Projets d'entreprises (agrandissement, diversification, développement)</li> <li>○ Pénuries de compétences</li> </ul> <p>- <b>Promotion des outils d'aides au conseil</b></p> <p>- <b>Définition d'un plan de recrutement et de mise en relation avec le réseau d'acteurs de l'emploi et de la formation</b></p> <p>2004 : * Groupe expérimental interprofessionnel (PME-TPE) * Professions de la santé</p> <p><i>Le fonctionnement de l'action s'opérera par entretiens individuels puis par groupe de travail collectif en vue d'identifier les besoins communs permettant de construire un plan d'actions de proximité en faveur du recrutement et de la formation.</i></p>

	<p><b>Action 3 : Promotion de l'accès à l'emploi pour les salariés saisonnier et les demandeurs d'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude approfondie et partagée de l'emploi saisonnier sur le pays par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitalisation des études produites et des actions en cours</li> <li>- Etudes spécifiques par panel de salariés (domaines d'activités, localisation, métiers...) des motivations et attentes des salariés</li> <li>- Enquête spécifique par panel d'entreprises (domaines d'activités, entreprises en groupements d'employeurs...) des besoins et des difficultés des chefs d'entreprises</li> <li>- Définition après synthèse et par « groupe de travail » interentreprises et interbranches d'un projet de valorisation des emplois saisonniers et intégration des actions dans le projet associant les groupements d'employeurs</li> </ul> </li> </ul> <p><i>L'étude relative à l'emploi saisonnier devra s'effectuer simultanément avec l'étude en faveur des groupements d'employeurs.</i></p>
<p><b>En 2005/ 2006</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action de professionnalisation pour le public féminin dans le domaine de la santé et de services à la personne : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions de formation (avec si nécessaire des actions préalables à la socialisation : ateliers d'expression, prise en compte des difficultés d'insertion sociale, aide parentale ...)</li> <li>○ Engagement du processus de Validation des Acquis de l'Expérience</li> </ul> </li> <li>- Poursuite des actions « GPEC » après évaluation et capitalisation de l'action expérimentale de 2004 avec possibilité de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconduction d'une opération interprofessionnelle territoriale</li> <li>○ Démarrage d'actions nouvelles, à partir de volontés exprimées dans le territoire, après étude économique en cours : artisanat, tourisme, viticulture, etc.... ou basée sur des projets globaux de développement et de requalification des zones d'activités</li> </ul> </li> <li>- Poursuite et pérennisation de l'identification permanente des besoins en personnels saisonniers</li> </ul>
<p><b>Partenariat et types de bénéficiaires</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Connaissance du public demandeur d'emploi et préparation à l'emploi</b>  <b>Maître d'ouvrage associée : ANPE / Pays</b>  <b>Partenaires :</b>  Mission locale, Ville de Bergerac, EEE de Lalinde, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers, CGPME, Conseil Régional, Conseil Général, CLI, DDTEFP, ASSEDIC</li> <li><b>2. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</b>  <b>Maître d'ouvrage : CGPME</b>  <b>Partenaires :</b>  Chambres Consulaires, AGEFOS PME + Autres OPCA, EEE de Lalinde, Mairie de Bergerac, APEF, DDTEFP, Conseil Régional et Conseil Général</li> <li><b>3. Accès à l'emploi des salariés saisonniers</b>  <b>Maître d'ouvrage associée : Inter consulaires ou inter groupements d'employeurs</b>  <b>Partenaires :</b>  CGPME, MEDEF, MSA, Fédération des associations de commerçants, OPCA, EEE de Lalinde, ANPE, DDTEFP, Mission locale, branches professionnelles (viticulture, bâtiment,...), Conseil Régional – Conseil Général</li> </ol>

## VOLET : PAYS COMPETITIF

<b>Fiche Action n° 18 :</b> <i>Employabilité des demandeurs d'emploi                      et formation professionnelle</i>	<b>Enjeu thématique :</b> <i>Education Formation ou                      comment attirer et retenir les jeunes</i>
<b>Rapport à la  Charte</b>	<p>Le Bergeracois présente des spécificités en matière économique qui exigent des dispositifs de formation adaptés et une valorisation des dispositifs d'orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Offrir des formations en adéquation avec les besoins économiques</b></li> </ul> <p>L'offre pourra être structurée de manière solide par la mise en place de pôles de formation, qui tiendront compte des besoins de proximité, dans un esprit de cohérence régionale et interrégionale, en couvrant les trois champs de formation : initiale, par alternance et continue, sur tous les niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Renforcer la politique d'orientation</b></li> </ul> <p>Les secteurs professionnels et technologiques nécessaires à l'évolution de l'activité économique, véhiculent des images négatives qui ne répondent plus à la réalité</p>
<b>Objectifs de  l'action</b>	<p><b><u>La formation initiale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La charte prévoit un pôle de formation de type industriel avec une spécialisation (mise en forme et conditionnement de la matière) ainsi que des formations de proximité (métallurgie, mécanique, maintenance) et des formations transversales en cohérence avec le <b>lycée des métiers</b> prévu sur le Bergeracois. La finalisation des programmes prioritaires devra s'opérer à partir de l'étude économique engagée sur le pays et après rencontres des branches professionnelles et des compagnies consulaires</li> <li>○ Malgré la qualité de l'appareil de formation, la pérennisation de l'emploi reste problématique, notamment dans le domaine agricole, du essentiellement à des décalages dans l'activité saisonnière</li> <li>○ La profession du « bâtiment » déplore le manque de structures de formation qualifiantes, hormis les chantiers – écoles</li> <li>○ Les actions de formation sur la « taille » en viticulture (CDPPA) reconduites depuis cinq ans n'ont pas abouti à des résultats concluants (départ des formés du territoire, faiblesse des perspectives offertes par les entreprises et multiplicité des contrats saisonniers</li> </ul> <p><b><u>La formation en alternance et l'apprentissage</u></b></p> <p>Le territoire souffre d'un déficit important d'utilisation des dispositifs liés à l'alternance et malgré l'importance des centres d'apprentissage existants ou émergents, des efforts reste à faire en matière de communication et d'adaptation des programmes de formation aux mutations des entreprises artisanales. A l'instar de la politique d'orientation, un travail plus étroit entre les entreprises et les organismes d'enseignement devrait avoir lieu.</p> <p><b><u>La formation continue</u></b></p> <p>Les principales difficultés exprimées concernent le manque d'anticipation dans la définition des compétences face aux incertitudes du devenir de l'entreprise et de la planification de la formation en interne. Ces difficultés génèrent de ce fait des réponses aux besoins immédiats, la formation liée à la bureautique, à l'informatique et à la qualité lorsqu'elle s'impose. C'est pourquoi l'action en faveur de la formation continue devra s'articuler avec l'action en faveur de la professionnalisation des fonctions des chefs d'entreprises et de la GPEC.</p> <p>En outre, les chefs d'entreprises, ayant défini une véritable démarche en faveur des compétences, estiment insuffisante l'offre de service sur le territoire et insistent sur la méconnaissance des mesures d'accompagnement.</p>

	<p>Ainsi, les objectifs de l'action « Employabilité des demandeurs d'emploi et formation professionnelle » consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Renforcer la politique d'orientation et de réorientation professionnelle</b></li> <li>○ <b>Promouvoir la formation professionnelle initiale et continue</b></li> <li>○ <b>Adapter les stratégies partenariales de formation et d'insertion professionnelle</b></li> <li>○ <b>Valoriser l'insertion par l'économie</b></li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement de la plateforme Emploi / Formation actuelle par sa transformation en plateforme territoriale opérationnelle</li> <li>○ Maintien des jeunes diplômés sur le territoire en freinant leur départ vers des secteurs limitrophes</li> <li>○ Renforcement de l'adéquation Emploi / Formation sur le territoire</li> <li>○ Engagement de la démarche de formation tout au long de la vie</li> <li>○ Concrétisation du projet de « cité des métiers »</li> <li>○ Optimisation des outils de développement et de financement de la formation</li> </ul>
<b>Impacts de moyens et longs termes attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rendre possible la transmission d'entreprises et le remplacement des salariés vieillissants</li> <li>○ Freiner le phénomène redondant de pénurie d'emplois dans les secteurs traditionnels (bâtiment, hôtellerie-restauration, santé, secteur sanitaire et social, viticulture, métallurgie, etc.)</li> <li>○ Renforcement des partenariats en faveur du développement de la formation avec les OPCA</li> <li>○ Etablissement des processus interentreprises pour la définition des besoins de formation, et pour l'acquisition de savoir faire dans l'élaboration de plan de formation en tant qu'outil d'investissement en faveur du développement de l'entreprise</li> </ul>
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travail en réseau de l'ensemble des acteurs privés et publics concernés par la thématique de l'orientation et de la formation</li> <li>○ Le pool d'orientation des demandeurs d'emploi et la plateforme de formation prévue dans cette fiche « action » se basent sur une organisation et un fonctionnement collectifs à l'échelle du pays, tout en leur conférant une logique d'innovation et de proximité</li> </ul>
<b>Opérations</b>	
<b>Types d'opérations</b>	<p><b>Action 1 : Création d'un pool d'orientation et de réorientation professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion et valorisation des métiers par l'élaboration d'un programme de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'entreprise (à partir de la 5<sup>ème</sup>) : sessions d'informations en établissements scolaires</li> <li>○ Promotion des métiers auprès des enseignants et parents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées Portes Ouvertes par bassin d'emploi ou sur l'ensemble des pays (aspect festif, démonstrations, plan de communication)</li> <li>- Organisation de conférences – débats avec les responsables de l'enseignement et de l'orientation</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Action 2 : Création d'une plateforme de formation partenariale concernant l'ensemble des publics à la recherche d'un emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de groupes de travail pour la définition des besoins de formation Filières industrielles, services à la personne, tourisme, hôtellerie restauration (après fin de l'étude en cours), bâtiment</li> <li>○ Définition d'une programmation partagée avec mutualisation des moyens, territorialisation des dispositifs, amélioration de la qualification</li> <li>○ Résultats de l'étude économique définissant les besoins de formation initiale</li> </ul>

<p><b>En 2005/ 2006</b></p>	<p><b>Poursuite des travaux du pool d'orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ adaptation des cursus de formation à l'évolution des métiers et des compétences</li> <li>○ Création d'un site expérimental en faveur du changement culturel du demandeur d'emploi et de l'entreprise (savoir être)</li> <li>○ Suite des travaux de création d'ateliers collectifs entre acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion après capitalisation partagée des initiatives territoriales (sélection, employabilité, formation)</li> <li>○ Concrétisation de la cité des métiers</li> </ul> <p><b>Poursuite des travaux de la plateforme de formation partenariale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Engagement du projet opérationnel de programmation de la formation pour tout public demandeur d'emploi (mutualisation, proximité), et pour les salariés saisonniers après étude effectuée en 2004 et résultats de la GPEC</li> </ul> <p><b>Promotion des aides aux publics et aux entreprises (stages d'immersion et stages d'accès à l'emploi)</b></p> <p><b>Promotion de l'apprentissage et de l'alternance auprès des chefs d'entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions de communication relatives aux dispositifs (contrat d'orientation, contrat d'apprentissage, contrat de qualification...)</li> </ul> <p><b>Promotion de la formation continue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adaptation des compétences des salariés aux besoins des entreprises (prioritairement après identification des besoins exprimés lors de la réalisation des actions « démarches de progrès »)</li> <li>○ Mise en œuvre des formations individuelles et collectives recensées</li> <li>○ Engagement du processus de VAE</li> </ul>
<p><b>Après 2006</b></p>	<p><b>Valorisation de l'insertion par l'économie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan global d'actions entre les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les ETTI</li> <li>- Promotion de leurs activités auprès des entreprises</li> </ul> <p><b>Mise en œuvre du double tutorat professionnel et social en entreprise</b></p>
<p><b>Partenariat et type de bénéficiaires</b></p>	<p><b>POOL TERRITORIAL D'ORIENTATION</b>  <b>Maître d'ouvrage associé : Inter consulaire</b>  <b>Partenaires :</b>  ANPE, Mission locale, DDTEFP, AFPA, CGPME, MEDEF, Ville de Bergerac, EEE, APEF, Retravailler, Branches professionnelles, Education nationale, Conseil Régional, Conseil Général</p> <p><b>CREATION D'UNE PLATEFORME DE FORMATION PARTENARIALE</b>  <b>Coordination – animation : Association du Pays du Grand Bergeracois</b>  <b>Maîtrise d'ouvrage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation initiale :</li> <li>- Alternance et formation continue : AGEFOS PME</li> <li>- Apprentissage : inter consulaires</li> </ul> <p><b>Partenaires :</b>  ANPE, Mission locale, DDTEFP, AFPA, CGPME, MEDEF, Ville de Bergerac, EEE de Lalinde, APEF, Retravailler, branches professionnelles, Education nationale, Conseil Régional, Conseil Général</p>

## VOLET : Un Pays compétitif

<p><b>Fiche Action n°19 :</b>  <i>Structuration du Pays du Bergerac en Périgord Pourpre en deux Pôles Touristiques Ruraux</i>  <i>(cf Conclusions du Schéma de Développement Touristique, fiche-action n°1)</i></p>		<p><b>Enjeu thématique :</b>  <i>Le Tourisme ou comment exploiter un secteur à fort potentiel</i></p>
<b>Rapport à la Charte</b>	« Pour permettre au Bergeracois d'assurer son développement touristique face à la concurrence, la mise en réseau des acteurs s'avère nécessaire »	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Structurer le développement touristique du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre en s'appuyant sur 2 Pôles de développement touristique : le Pôle des Bastides avec la structure de l'ADT des Bastides et le Pôle des Vignobles de Bergerac avec l'Office de Tourisme de Bergerac comme structures porteuses</li> <li>o Cette structuration territoriale mais aussi par filières porteuses s'appuie sur une complémentarité des politiques et des savoir-faire, sur un respect de l'existant et sur la nécessité de qualifier l'offre, de coordonner les actions des prestataires.</li> <li>o <b>On peut envisager à l'issue d'un processus de 3 à 5 ans de créer une structure unique du développement touristique</b></li> </ul>	
<b>Contenu de l'action</b>		
<b>Sites concernés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o « <b>Le Pôle de développement des Bastides en Pays de Bergerac</b> » actuel, redimensionné avec l'adhésion des secteurs de Lalinde, Sainte-Alvère, Issigeac, et Eymet dans la continuité de la politique réalisée précédemment, soit 25.000 habitants mais environ 7.000 lits touristiques marchands (70% en hôtellerie de plein-air). Nous préconisons de renforcer la logique de regroupement et de mutualisation des moyens autour de l'<b>Agence de Développement Touristique du Pôle des Bastides</b>, animateur de zone, en la dotant de plus de moyens afin d'être en capacité d'une part de créer une véritable gamme de produits sur la thématique des Bastides et du Médiéval, et d'autre part d'animer plus efficacement encore et à l'année le territoire.</li> <li>o « <b>Le Pôle de développement des Vignobles de Bergerac</b> » comprenant la Communauté de Communes du Bergerac Pourpre avec les pôles de Bergerac, Monbazillac et l'ensemble de l'ouest et du nord du territoire (Pays de Montaigne, et Gurson, La Force, Sigoulès et Villamblard...). Ce territoire marqué par la thématique du vin peut s'appuyer sur une ville centre Bergerac à forte notoriété et génératrice de flux de clientèles et d'un Office de Tourisme *** apte à coordonner les actions de développement sur le Pôle des vignobles mais aussi à commercialiser une gamme de produits avec pour fil conducteur le tourisme viti-vinicole thématique phare d'un tourisme multi-facettes et multi-activités (tourisme urbain, activités de pleine nature, forêt, batellerie et gabarres,...). La logique touristique dicte de positionner l'<b>OT de Bergerac</b> comme l'animateur de la zone en tant qu'OT de Pôle (logique conventionnelle).</li> </ul>	
<b>Descriptif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Une logique conventionnelle</b>            Regroupement par adhésion volontaire, mise en réseau autour des 2 pôles : fédérer les actions et les moyens à l'intérieur d'un pôle en déterminant un OT leader ou animateur à l'intérieur du réseau. Faire émerger deux Offices de Tourisme « animateurs » de Zone (1 par Pôle Touristique Rural constitué) fédérant et animant le réseau des OTSI de la zone considérée. Ces 2 entités « animatrices » de zone sont un lieu d'échange, de réflexion et de rencontre illustrant la volonté commune de développer la fréquentation touristique au niveau de chaque Pôle et à plus grande échelle vers les clientèles cibles et les bassins émetteurs.            Ils sont chefs d'orchestre touristiques au niveau de chaque Pôle, fédèrent les acteurs locaux pour générer un développement local et permettre aux zones à « fort potentiel » d'aider les zones à « potentiel plus faible ». Ils permettent la création d'une synergie entre les OTSI d'un même territoire. Cela permettra de réaliser des économies d'échelle, de disposer de ressources financières supplémentaires et de créer des emplois. Leur rôle sera aussi de faciliter la professionnalisation, le développement des filières, la qualification de l'offre, la production pour une mise en marché.            De plus, la zone d'action pertinente permettra d'améliorer le marketing et les retombées économiques des actions de développement touristique.</li> </ul> <p><b>L'OT de Bergerac devient la structure pilote de la promotion et de la commercialisation du Pays de Bergerac dans son ensemble à la fois pour son propre compte (Pôle des Vignobles de Bergerac) et pour celui du Pôle des Bastides en concertation avec l'Association du Pays de Bergerac.</b></p>	

<b>Descriptif</b>	<p>A l'intérieur des 2 Pôles, les OT/SI ont une démarche volontaire : ils mènent des actions communes en regroupant leurs moyens et assurent des missions complémentaires. L'Office de Tourisme « animateur » de zone coordonne cette démarche, à l'intérieur d'un réseau où chacun conserve son identité et son autonomie. L'OT « animateur » de zone ne se substitue pas à ses partenaires, il coordonne les moyens et les actions et fait ce que ses partenaires ne peuvent pas faire. La convention est le cadre juridique contractuel définissant avec précision les modalités de fonctionnement. Le développement est assuré par la présence d'un agent de développement touristique réellement qualifié qui a pour mission de conseiller, de coordonner, et de concrétiser les partenariats avec les collectivités et les professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le Pays est l'organe de coordination et de développement des projets du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre :</li> </ul> <p>Il favorise le lien entre les deux Pôles de développement touristique en coordonnant les actions transversales, notamment au travers de la mise en place du Pays d'Art et d'Histoire, de la signalisation et de la signalétique touristique, des projets sur la rivière Dordogne, des événementiels et des manifestations festives, de l'animation des groupements professionnels, des actions de formation des OTSI, du Pass'touristique « Périgord Pourpre », du plan marketing de la destination et de l'observation touristique</p> <p>Il accompagne les porteurs de projets privés et publics structurants du Pays ;</p> <p>Il est le garant de l'unité du territoire, de la marque « Périgord Pourpre » et veille au respect des engagements de la Charte du Pays</p> <p>Il est le porteur des actions de promotion communes « Pays de Bergerac en Périgord Pourpre » renvoyant sur les entités que sont le « Pôle des Bastides » et le « Pôle des Vignobles de Bergerac » pour la concrétisation de l'acte de visite et de consommation et vers l'OT de Bergerac pour la commercialisation</p> <p>Il suscite une dynamique créatrice de synergies et d'économies d'échelle.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communes et communautés de communes du Pôle des Bastides et du Pôle des Vignobles de Bergerac	
<b>Partenariat</b>	PGB, MOPA, Institutionnels, partenaires privés, OTSI	
<b>Calendrier</b>	Court terme	Moyen terme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Structuration du Pôle des Vignobles de Bergerac</li> <li>o ADT Pays des Bastides devenant OT de Pôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mise en place du Plan d'Actions de chaque Pôle</li> </ul>
<b>Coûts et financements</b>	<p style="text-align: center;"><b>FONCTIONNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création d'un poste de chargé de développement sur le Pôle des Vignobles de Bergerac : budget = 38.000 à 50.000 €</li> <li>o Pour le Pays des Bastides cf. budget du PTR du Pays des Bastides</li> <li>o Les moyens financiers seront composés des cotisations de participation des OTSI, des ressources propres, des partenariats, des lignes budgétaires en faveur du pôle à savoir les subventions des collectivités (État, Région, Département, Communes et Communautés de Communes via des cotisations par habitant et/ou par lit touristique). D'autres financements peuvent être potentiellement obtenus au titre de l'aménagement du territoire, de dotations de développement rural, de financements européens.</li> </ul>	

## VOLET : Un Pays compétitif

<p><b>Fiche Action n°20 :</b>  <i>Développer l'accueil et la promotion touristique du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre</i>  <i>(cf Conclusions du Schéma de Développement Touristique, fiches-actions n°2, 3, 4, 5, 9, 10)</i></p>		<p><b>Enjeu thématique :</b>  <i>Le Tourisme ou comment exploiter un secteur à fort potentiel</i></p>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>Avec un potentiel patrimonial important, la proximité de pôles touristiques très attractifs (Sarlat – Saint-Emilion) et un début de structuration des acteurs dans certains secteurs, le Bergeracois se donne comme priorité d'exploiter économiquement ces atouts grâce à un développement touristique important »</p> <p>« Le territoire s'est développé touristiquement de façon très inégale et sans véritable synergie entre les acteurs des différentes zones géographiques qui constituent le Pays. Cette synergie, qui contribue fortement à structurer de façon cohérente le territoire, passe par une mise en réseau forte des acteurs touristiques locaux. Les structures d'hébergement, de restauration mais également les OTSI et l'ensemble des acteurs du secteur touristique doivent pouvoir bénéficier d'une mise en réseau effective grâce à l'édition de documents communes, à l'utilisation des TIC (...) »</p>	
<b>Les objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Positionner le territoire sur des valeurs de différenciation, renforcer son image et son attractivité par une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »</li> <li>○ Optimiser la mise en marché du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre</li> <li>○ Mettre en place une politique de communication différenciée, pertinente et efficace</li> <li>○ Améliorer la lisibilité de l'offre, inciter à la découverte et à la déambulation sur le territoire</li> <li>○ Etendre et faire progresser le niveau des prestations des hébergeurs dans une démarche globale de qualité (professionnalisme)</li> </ul>	
<b>Les résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Obtention du label « Pays d'Art et d'histoire » pour le Pays dans sa totalité</li> <li>○ Une communication efficace par cible de clientèle</li> <li>○ Editions de documents touristiques communs ou harmonisés à l'échelle du Pays</li> <li>○ Signalisation homogène et cohérente à l'échelle du territoire</li> <li>○ Objectif sur 5 ans de 30 % du nombre de lits de niveau 3 et 4*, 3 et 4 épis, 3 et 4 clés</li> </ul>	
<b>Les impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pays d'Art et d'Histoire : un label national porteur à effet de levier</li> <li>○ Accroissement des retombées économiques, des retombées « image » et des retombées « produits »</li> <li>○ Image et notoriété fortes de la destination « Pays de Bergerac en Périgord Pourpre »</li> <li>○ Un territoire bien identifié en externe et en interne</li> <li>○ Amélioration du taux de satisfaction de la clientèle vis-à-vis de l'hébergement : « destination d'excellence »</li> </ul>	
<b>Le caractère structurant de l'action</b>	<p>L'ensemble des opérations se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit dans une logique de Pôles</li> <li>- soit à l'échelle du Pays tout entier</li> </ul>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types d'opérations</b>	<p><b>Obtention du label Pays d'Art et d'Histoire : 2005</b></p> <p><b>Marketing et communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'un plan marketing différencié et mise en œuvre de son plan d'actions (actions spécifiques par cibles de clientèles, développement de produits forfaitisés : pass'Pays de Bergerac en Périgord Pourpre, etc.)</li> <li>○ Définition des opérations prioritaires en matière d'éditions, de promotion, d'Internet (site portail du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre)</li> <li>○ Définition d'une charte graphique avec une base commune déclinable pour chaque pôle</li> <li>○ Editions de documents communes aux deux pôles : guide pratique, document d'appel et carte touristique, brochure produits, guide des manifestations</li> <li>○ Edition par pôle des supports filières, guides des hébergements et de la restauration</li> <li>○ Equipement des OTSI en V-guides</li> </ul> <p><b>Volet signalétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'une signalétique homogène : directionnelle, RIS, micro-signalétique, panneaux de présentation de l'offre par commune, balisage des points de vue remarquables</li> </ul>	

<p align="center"><b>Suite</b></p>	<p><b>Volet hébergement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration d'une politique d'audit qualité</li> <li>○ Structuration des principes de qualité : environnement/bâti, aménagements/confort, accueil/services, « Plus produits »</li> <li>○ Création d'hébergements de charme</li> <li>○ Rénovation des hôtels, meublés, villages de vacances, campings, et augmentation de leur capacité</li> </ul>
<p><b>Etudes préalables éventuelles</b></p>	<p>Etude signalétique touristique globale (phase 1) achevée</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>Comité Départemental du Tourisme, SDAP, CAUE, Conseil National des Villes d'Art et d'Histoire, DRAC, DDE (signalétique), Chambre d'Agriculture</p>
<p><b>Types de bénéficiaires</b></p>	<p>Communes et communautés de communes, Pôles des Bastides et des Vignobles de Bergerac, Association Pays du Grand Bergeracois</p>

## VOLET : Un Pays compétitif

<p><b>Fiche Action n°21 :</b>  <i>Développer les produits et les équipements touristiques structurants du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre (cf Conclusions du Schéma de Développement Touristique, fiches-actions n°6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15)</i></p>		<p><b>Enjeu thématique :</b>  <i>Le Tourisme ou comment exploiter un secteur à fort potentiel</i></p>
<b>Rapport à la Charte</b>	<p>« L'amélioration tant quantitative que qualitative de l'offre en matière d'activités sportives et de loisirs, de produits culturels et patrimoniaux, facilitera non seulement la compétitivité du Pays mais permettra également, intégrée dans l'optique d'une attractivité accrue du territoire, d'attirer de nouvelles populations résidentes »</p> <p>«Traversé d'est en ouest par la rivière Dordogne, le Bergeracois constitue une zone touristique variée et diversifiée où des activités sportives et de loisirs sont possibles. »</p>	
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter la notoriété du territoire par la création d'animations et d'événementiels, y compris hors-saison</li> <li>○ Diversifier les motifs de visite et concrétiser les thématiques fortes de certains secteurs par un lieu de visite emblématique</li> <li>○ Favoriser le rôle moteur de la ville de Bergerac en la rendant plus attractive</li> <li>○ Répondre aux attentes des clientèles en matière de baignade et activités d'eaux vives</li> <li>○ Aménager et valoriser les espaces naturels et les paysages, structurer la filière « randonnées » pour un tourisme sportif et de découverte</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<p>Programmation cohérente d'événements ponctuant l'année et animant l'ensemble du Pays de Bergerac en Périgord Pourpre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Un réseau de sites d'envergure (50 000 – 80 000 visiteurs / an)</li> <li>*Faire de Bergerac un « musée ouvert » : parcours d'interprétation</li> <li>*Constitution d'un maillage de base de loisirs et lieux de baignade aménagés autour d'une rivière Dordogne entretenue</li> <li>*Développement d'un produit « eaux vives » pour séduire de nouvelles clientèles</li> <li>*Constitution de produits de découverte des espaces naturels, notamment par le développement de la filière « randonnées »</li> </ul>	
<b>Impacts attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Affirmation d'une identité culturelle festive reconnue au Pays de Bergerac en Périgord Pourpre</li> <li>*Des sites majeurs constituant collectivement des produits d'appel</li> <li>*La ville de Bergerac comme point d'ancrage attractif</li> <li>*Un territoire attractif aussi par ses activités balnéaires et sportives, et son patrimoine naturel</li> </ul>	
<b>Caractère structurant de l'action</b>	<p>Le maillage équilibré du territoire, selon les vocations de chaque sous-ensemble le constituant, en événementiels forts, en équipements de loisirs, en sites de visite structurant, en itinéraires de découverte, sera recherché.</p>	
<b>Opérations</b>		
<b>Types</b>	<p><b>Animations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Soutien aux animations du patrimoine (ex. activités d'Au Fil du Temps – cf fiche « patrimoine ») ou encore liées à la viticulture (ex. Vinédit, concept de micro-vinification) – dès 2004</li> <li>*Dynamisation de la filière œnotourisme : mise en réseau des prestataires, communication et rapprochement de l'interprofession et des acteurs touristiques</li> <li>*« Rendez-vous » festifs répartie dans l'espace et dans le temps : fête du vin (« Printemps des vignobles »), Festival de la gastronomie et des savoir-faire, « les Bastides Musicales » - 2006 et après</li> </ul>	
<b>d'opérations</b>	<p><b>Sites structurants et muséographie</b> (études 2005, 2006 et après pour réalisation)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Dynamisation de la muséographie du château de Monbazillac, développement du Musée de la batellerie de Bergerac, du Musée-Aquarium de Creysse et de la Maison des Vins de Bergerac.</li> <li>*Création d'itinéraires thématiques pédestre d'interprétation et valorisation du patrimoine</li> </ul>	

<p><b>Types</b></p> <p><b>d'opérations</b></p> <p><b>(suite)</b></p>	<p>de la ville de Bergerac (à p. de 2005)</p> <p>*Création de nouveaux sites structurants :</p> <p>-Etude de définition du projet de valorisation du Château de Bridoire <i>cf. fiche « patrimoine »</i></p> <p>-Fac similé de la Grotte de Cussac ou espace muséographique dédié à sa découverte (après 2006)</p> <p>-Site de Pombonne à Bergerac : parc aménagé et hébergements</p> <p>-« Parc Naturalis » à Saint-Antoine de Breuilh : centre balnéoludique, parc animalier et botanique, hébergements)</p> <p>-Equipements vitrines de Saint-Avit Sénieur et d'Eymet sur une thématique médiévale – Pays des Bastides</p> <p>-Cave coopérative de Montcaret : espace multi-activités, découverte du patrimoine, séminaires, etc.</p> <p><b>Activités liées à l'eau</b></p> <p>*Développement/création de bases ou sites de loisirs : Sigoulès-Pomport, Gurson, Pombonne, Limeuil-Trémolat-Alles, CC Dordogne-Eyraud-Lidoire – à p. de 2005</p> <p>*Labellisation station nautique sur le secteur Limeuil-Lalinde (2006 et après) et aménagements de points de baignade sur ce secteur (Trémolat ...)</p> <p>*Création du stade d'eau vive sur le secteur Mauzac-Limeuil-Trémolat (2006 et après)</p> <p><b>Espaces naturels et randonnées</b></p> <p>*Définition de sites naturels à ouvrir et à aménager (2006 et après)</p> <p>*Mise aux normes du PDIPR de sentiers de randonnée, maillage intercommunal des sentiers (voire au-delà) dès 2004</p> <p>*Aménagement du chemin de halage et de la « voie verte » Limeuil-Lalinde (2005-2006)</p> <p>*Valorisation et promotion : signalétique d'interprétation, documents de communication harmonisés - dès 2004</p> <p>*Création d'un centre de ressources et d'information sur l'environnement et les randonnées au Château de Limeuil <i>cf. fiche « espaces naturels »</i></p>
<p><b>Etudes préalables éventuelles</b></p>	<p>Etudes de positionnement ou de faisabilité des sites de visite et de loisirs</p> <p>Schéma Départemental des Activités Nautiques / Programme Régional des Haltes Nautiques</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>Communes et communautés de communes, offices de tourisme et syndicats d'initiatives, commerçants et prestataires, DRA, Région, Département, CAUE, DIREN, EPIDOR, Conservatoire des Rives de la Dordogne, Agence de l'eau, FDRP, etc.</p> <p>Pays du grand Libournais et Pays du Périgord Noir pour les thématiques « espaces naturels »</p>
<p><b>Types de bénéficiaires</b></p>	<p>Pôles des Bastides et des Vignobles de Bergerac, Communes et communautés de communes, Pays du Grand Bergeracois, privés</p>
<p><b>Critères d'évaluation envisagés</b></p>	<p>Retombées économiques et en terme d'image des événementiels</p> <p>Evolution du nombre de visiteurs des sites payants</p> <p>Evolution de la durée moyenne des séjours</p> <p>Enquête quantitative et de satisfaction auprès des randonneurs</p>

**Fiche Action n° 22 :***Animer le Pays du Grand Bergeracois*

<b>Rapport à la Charte</b>	(Article 2 des statuts du Pays du Grand Bergeracois) Cette association a pour but : - la coordination de politiques territoriales concourant au développement économique et à la promotion du « Pays du Grand Bergeracois » ; - la mise en relation de partenaires institutionnels, professionnels ou associatifs dont l'action se situe dans le cadre du développement du pays ; - L'émergence d'initiatives, publiques ou privées, visant à la création d'emplois, au maintien et au développement d'activités économiques, sociales et culturelles ; - L'amélioration des services publics et des services au public ; - La mise en place d'activités commerciales dans le cadre de son site Internet, aux fins de permettre aux acteurs socio-économiques du Bergeracois de bénéficier des possibilités de commerce électronique ; - La préparation et le suivi d'un contrat pour mettre en œuvre la charte de développement du Pays. Ce contrat prévoit des financements de projets sur l'ensemble du Bergeracois, par l'Etat, la Région et le Département.
<b>Objectifs de l'action</b>	Animer la mise en œuvre de la Charte de Développement, accompagner les porteurs de projets locaux, animer et développer le site Internet <a href="http://www.pays-de-bergerac.com">www.pays-de-bergerac.com</a> , outil fédérateur au service du Bergeracois, animer et gérer le programme Leader Plus, animer le Conseil de Développement dans ses missions, suivre le déroulement d'études de positionnement, etc.
<b>Résultats attendus</b>	Une équipe d'animation pluridisciplinaire, assurant les missions confiées au Pays par les élus, en lien avec le réseau d'agents de développement des collectivités locales, des EPCI et des chambres consulaires du Bergeracois
<b>Impacts attendus</b>	Que le Pays assure pleinement sa fonction d'entité coordinatrice et fédératrice, dans les missions qui lui seront confiées
<b>Caractère structurant de l'action</b>	Coordination de projets à l'échelle du Bergeracois tout entier ou d'ensembles vastes
<b>Partenariat</b>	Communes et Communautés de Communes, Conseil Général de la Dordogne, Conseil Régional d'Aquitaine, services de l'Etat
<b>Bénéficiaire</b>	Association du Pays du Grand Bergeracois
<b>Critères d'évaluation envisagés</b>	L'évaluation du contrat de Pays mesurera également l'efficacité et la pertinence du dispositif d'animation